

# **RÉSEAU NATIONAL « JEUNES EN ERRANCE »**

## **RENCONTRES NATIONALES DU RÉSEAU TOULOUSE 20-21-22 novembre 2018**

**Rencontres réalisées avec l'aide du Ministère des Solidarités et de la Santé  
Direction Générale de la Cohésion Sociale**

**Avec le soutien du Conseil Départemental de la Haute Garonne**

**Réseau « *Jeunes en errance* ». c/o CEMÉA. 24, rue Marc Seguin. 75018 Paris**

**Ce compte-rendu est disponible sur [jeunes-en-errance.cemea.asso.fr](http://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr)**

## **SOMMAIRE**

---

<b>Informations sur ces rencontres : un réseau, un programme</b>	<b>p. 3</b>
<b>Retours sur l'année 2018</b>	<b>p. 4</b>
<b>Table-ronde « Comment construire des sorties positives de placement à 18 ans ? »</b>	<b>p. 8</b>
<b>Conférence de Lionel Saporiti « Que nous apprennent les biographies des SDF sur les entrées en errance ? »</b>	<b>p. 31</b>
<b>Ateliers conduits par des équipes du réseau</b>	<b>p. 38</b>
<b>Perspectives 2019</b>	<b>p. 40</b>
<b>Liste des participant-es</b>	<b>p. 41</b>

## **INFORMATIONS SUR CES RENCONTRES**

---

### **Un réseau, des rencontres annuelles**

Le réseau national « *Jeunes en errance* » est né des actions expérimentales conduites dans les festivals par les CEMÉA auprès des jeunes en errance à partir de 1991.

Il a été officialisé et structuré à partir de 1997 grâce à l'intérêt qu'y a apporté Xavier Emmanuelli, Secrétaire d'État à l'action humanitaire d'urgence, et avec le soutien financier engagé depuis par les ministères en charge de l'action sociale.

Les CEMEA organisent annuellement une rencontre nationale ouverte à toutes les équipes au travail avec des jeunes en rupture sociale. Ces rencontres sont organisées de façon itinérante dans des villes, ou des sites, où interviennent des équipes engagées dans le réseau national.

Leur organisation est financée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale dans le cadre de conventions successives pour l'animation du réseau passées avec les CEMÉA. L'actuel conventionnement porte exclusivement sur l'année 2018.

Ces rencontres nationales qui, existent de fait depuis 1995, alors centrées sur les bilans des interventions festivières expérimentales, existent depuis 1998 de façon rigoureuse, formalisée, ouverte, articulée avec les préoccupations professionnelles des correspondants du réseau.

Leurs comptes rendus sont disponibles sur [jeunes-en-errance.cemea.asso.fr](http://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr)

### **Le projet des rencontres 2018**

Les rencontres 2018 ont réuni 120 participants : 90 représentants de 40 équipes du réseau (professionnels, bénévoles, usagers, étudiants et stagiaires), et 30 professionnels, étudiants et stagiaires locaux.

Quatre formes de travail et d'échange ont été mises en œuvre :

- Un « *forum des pratiques* », où les équipes ont présenté en parallèle ce qu'elles font, et qui elles sont.
- Une conférence : « Que nous apprennent sur l'entrée en errance les biographies des SDF ? »
- Une table ronde « Comment construire des sorties positives de placement à 18 ans ? »
- Douze ateliers animés par 22 équipes

Les échanges en ateliers n'ont pas donné lieu à des transcriptions complètes. Les thèmes abordés et la liste des équipes intervenantes et leurs coordonnées sont indiquées pour tout contact utile.

### ***Introduction aux rencontres, faite par François Chobeaux***

2018 : année des économies pour le réseau Errance. La subvention attribuée par l'Etat a été largement insuffisante pour nous permettre de faire du bon travail, en nous conduisant à limiter les rencontres avec vos équipes et à limiter notre participation à vos réunions locales et régionales. Retentissement également sur les conditions de travail de ces trois jours, accueillis gratuitement par le Conseil départemental de la Haute Garonne : pas de petits cafés d'accueil, demain midi un buffet froid « basique », l'hôtel Ibis Budget et ses chambres un peu particulières, et nous avons dû demander aux participants que nous hébergeons de contribuer à cet accueil pour cinquante euros. Il fallait que ces rencontres aient lieu, donc avec un budget extrêmement serré. Souhaitons que 2019 soit une meilleure année ; j'en reparlerai.

Dans ce point de vue national sur ce qui s'est passé en 2018, sur ce qui est actuellement au travail, concernant les jeunes en errance, j'aborderai quatre thèmes différents et complémentaires : addictions, hébergement-logement, pauvreté, protection de l'enfance. Et je finirai par un point plus théorique portant sur cette fameuse « errance » de façon à continuer à tenter de mettre et de tenir les choses et les mots au clair.

### ***Hébergement-logement***

Fin 2017 je vous disais que de nombreux projets étaient au travail à l'initiative de la DIHAL : fluidifier et dynamiser les parcours d'accueil, mettre en place des accès le moins conditionnels possibles, diversifier les offres d'accueil... un merveilleux feu d'artifice. Nous sommes maintenant fin 2018 ; cela ne devrait pas tarder à commencer... Il y a un énorme problème qui bloque la machine : pour fluidifier les parcours il faut que des places se libèrent, et ce n'est absolument pas le cas car on n'est plus depuis nombre d'année dans de l'hébergement dit d'urgence sociale, mais de fait dans de l'hébergement social au long cours. Comment sortir de CHRS avec un statut territorial non stabilisé ? Comment en sortir quand l'emploi est difficile à trouver ? Donc comment en sortir quand l'absence ou la précarité de l'emploi ne permettent pas d'être fiable et solvable pour un accès au logement de droit commun ? Ceci alors que le malheur social est en production constante et croissante avec de plus en plus de jeunes et de moins jeunes qui vont mal et qui survivent dans la grande précarité ; donc ça pousse à l'entrée, et ça bloque à la sortie. Dans cette dynamique les vieux principes moraux qui veulent que le pauvre travaille, et que s'il ne le fait pas c'est parce qu'il le veut bien, recommencent à sévir, comme sévissent de plus en plus les positions et les propositions de solutions racistes qui voudraient réserver l'argent de la République à ses seuls enfants descendants d'Astérix. En même temps les CHRS sont déstabilisés par une démarche de « convergence budgétaire » qui les met économiquement en difficulté ; en même temps une solution miracle trouvée consiste à faire évoluer les Foyers de Jeunes Travailleurs vers une fonction d'accueil social, ceci sans pour autant que soient réellement réfléchis les problèmes de formation, de compétences, d'adaptation des personnels à ces nouvelles fonctions liées à de nouveaux publics. Pourtant la solvabilisation de ces nouveaux usagers potentiels et les modalités de financement du « reste à payer » ne sont vraiment pas les seules questions à régler.

Cependant on ne manque pas d'idées testées et validés. Voici nombre d'années qu'avec les expérimentations conduites par des équipes d'hébergement, travaux connus et exploités dans le réseau Errance, par la commission Jeunes de la FNARS-FAS, travaux connus et soutenus par la DIHAL, on sait faire de façon adaptée, différenciée. On sait accueillir, accompagner, construire les sorties, ceci de façon personnalisée. Alors aujourd'hui il ne s'agit plus de lancer une fois de plus de nouveaux appels à projets de moins en moins

expérimentaux, sauf à dire que toute action novatrice locale est expérimentale, il s'agit de diffuser et de massifier afin de sortir des modèles uniques. Ce ne sont plus les expérimentations qui sont à soutenir, c'est le changement.

### *Addictions*

Nous attendons depuis mars 2018, avec un grand intérêt, la sortie du Plan addictions 2018-2022, régulièrement annoncée pour bientôt. Le réseau Errance a contribué à la préparation de ce plan dans le cadre des appels faits aux associations de terrain. On y a parlé de prévention primaire, du besoin de travailler en contact permanent avec les usagers car les pratiques changent sans cesse, car chaque usager est différent, car chacun a son propre rapport et son propre usage des produits selon le moment et les dynamiques environnantes. Il se dit aujourd'hui que le plan a du mal à sortir car ça coince sur l'alcool et sur les salles d'injection. Ce qui ne coince pas, et qui est très clair depuis les réunions organisées en janvier-février par la MILDECA, c'est qu'il est hors de question de revenir sur la loi de 1970 de pénalisation des usagers. Ce principe a été tout de suite posé comme une évidence non discutable, d'ailleurs largement acceptée et validé par nombre des participants. Et il était tout aussi évident pour beaucoup (ANPAA, associations familiales) que l'addiction est une maladie dont il faut soigner la victime, ce qui a rendu très difficile la possibilité de faire entendre à quelques uns (Errance, Fédération addictions, Médecins du Monde, Aides, ASUD, Techno plus)) un air différent fait de réduction des risques et d'accompagnement au long cours de parcours de vie construites sur des usages contrôlés. A suivre.

### *Pauvreté*

Là ça fuse en permanence. Olivier Noblecourt, délégué interministériel, semble avoir l'oreille du Premier ministre quand il avance des propositions qui pour certaines sont assez décapantes. Je ne reprendrai ici que celles qui ont à voir avec l'errance, présentées récemment aux associations.

D'abord un chiffre : les 16-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni dans le système scolaire (les NEET) sont 460000, soit 6% de cette tranche d'âge. Parmi eux il y a 60000 mineurs, soit 4% des 16-17 ans.

Ce chiffre renvoie immédiatement à la Garantie jeunes comme solution. Mais il est connu et évident (Errance, FNARS-FAS), que ce dispositif ne fonctionne pas avec les jeunes les plus en difficulté car il est trop contraignant, trop normé, trop exigeant. Il est alors question d'une « Garantie Jeunes-Plus » qui serait à affiner directement par les Missions locales.

L'essaimage des dispositifs TAPAJ va être soutenu (vous voyez qu'il est possible de passer de l'expérimentation à la diffusion...), avec de grands espoirs fondés sur ce qu'ils peuvent produire : mobilisation, stabilisation, insertion, solvabilisation... Peut-être même de trop grands espoirs, car TAPAJ c'est pour l'essentiel quelques heures de travail accompagnées. Et faire de ce dispositif qui fonctionne de façon excellente dans la haute couture éducative une production de prêt à porter de masse n'est pas si évident qu'on pourrait l'attendre. C'est regarder TAPAJ uniquement du point de vue de ce qui est appelé TAPAJ 2 et TAPAJ 3, des évolutions et des aboutissements qui ne concernent que des minorités.

L'ouverture d'actions de prévention spécialisée centrés sur les 18-25, fonctionnant de façon privilégiée en soirée et en week-end. Ceci à partir du constat du resserrement de la PS par les Conseils départementaux et les métropoles sur des publics plus jeunes, ceci étant renforcé par l'intégration explicite de ces dispositifs dans la Politique de la ville depuis la loi de protection de l'enfance de 2016. Verra-t-on alors revenir des actions de prévention conduites avec des majeurs en centres villes ? Ces actions vont probablement faire

l'objet de conventions passées entre l'Etat et les CD-Métropoles, plutôt que de conventions directes Etat-acteurs de terrain.

La santé est également un domaine qui va être financièrement soutenu : aide pour le renforcement des équipes mobiles psychiatrie-précarité, aides pour le renforcement des PASS (Permanences d'accès aux soins de santé, dispositif d'accueil et de prise en charge en hôpital).

« Interdiction des sorties sèches de placement à 18 ans » par une contractualisation Etat-CD. Un cahier des charges est en cours d'élaboration.

Tout ceci devrait être porté régionalement par des préfets délégués à la stratégie pauvreté. Et à propos de référents Etat, la MILDECA a annoncé que dans le cadre de sa contribution à la stratégie pauvreté elle bascule une grande partie de ses moyens financiers nationaux vers les départements, les référents Addictions auprès des préfets devenant centraux dans cette dynamique.

### *Protection de l'enfance*

Ca y est, c'est officiellement dit et reconnu : les sortis sèches de placement à 18 ans fabriquent les SDF de demain. On le sait : il se passe un, deux, trois ans de grande précarité et de vie à la rue avant la prise en charge dans le système d'hébergement urgence sociale-adultes. C'est très difficile à chiffrer précisément car les chiffres remontent mal, et les catégories de chiffres ne sont pas toujours compatibles. Ce serait autour de 10% ; 15% des sorties, en ne prenant pas en compte ceux qui sont sortis d'eux-mêmes avant 18 ans dans le cadre de fugues répétitives puis d'une disparition institutionnelle ayant conduit à une main levée de la mesure de protection. Et ce que l'on sait aussi, c'est que selon les lieux il y a entre 30 et 70% de sortants d'ASE dans les accueils de jour de jeunes SDF. Ajoutez à cela que 10 ans de placement d'un mineur en MECS représentent environ 700000 euros de prix de journée ; l'échec éducatif et social se double d'un énorme échec financier.

Il est question de la nomination d'un haut commissaire, d'un haut délégué, d'un responsable interministériel à la protection de l'enfance, qui aura ce dossier sur son bureau à son arrivée. Cette nomination est liée au constat que l'Etat central a les bras coupés sur ces dossiers depuis que la décentralisation a confié la protection de l'enfance aux départements. Certes il y a des schémas départementaux de protection de l'enfance qui doivent être élaborés par les CD et présentés aux préfets, mais on ne connaît pas de blocages préfectoraux portant sur des schémas pourtant discutables, et de toute façon ces schémas sont déclaratifs, leurs contenus ne sont pas imposables. Il y a donc en France autant de politiques opératoires de protection de l'enfance que de départements, ceci produisant une gigantesque inégalité de traitement des citoyens selon leurs départements de rattachement.

Dernière question de plus en plus prégnante, les Mineurs Etrangers Non Accompagnés. Ils seraient actuellement 25000, 28000. Ramenés à 100 départements c'est peu ; mais ces jeunes sont surtout présents dans les grandes agglomérations et leurs périphéries, lesquelles sont déjà en difficulté de financement de leurs actions « habituelles » de protection de l'enfance. Avec en plus une nouvelle population émergente, faite de tout jeunes de 10,12, 15 ans, enfants des rues dans leurs pays d'origine, fonctionnant dans les grandes agglomérations comme ils fonctionnaient avant. Paris, Bordeaux, Marseille... Les outils habituels de la protection de l'enfance ne fonctionnent pas avec eux, il est nécessaire d'aller chercher les outils expérimentés ailleurs dans l'accompagnement des enfants des rues et de les transférer chez nous en les adaptant. Ce n'est pas simple.

*Pour finir, retour sur la notion d'errance*

Le réseau qui nous réunit ici s'appelle « jeunes en errance » depuis qu'en 1991 j'ai proposé ce terme pour qualifier « des jeunes âgés de 16 à 25 ans, en dynamique de grande marginalité, qui disent qu'ils ont choisi cette vie afin de mettre leurs actes en accord avec leurs pensées ». Deux mots sont essentiels : « des » jeunes, et non pas ' « les » jeunes, ce qui permet de ne pas parler de groupe homogène et de faire apparaître les sujets ; « qui disent qu'ils ont choisi », ce qui ne questionne pas moralement la véracité ou la légitimité de cette affirmation, ce qui permet de prendre en compte les sujets tels qu'ils sont.

Depuis le terme a été et est très largement utilisé pour parler de jeunes et de moins jeunes, avec un tel champ d'utilisation qu'il ne veut plus rien dire, et avec un usage appliqué à des populations entières dans une logique d'essentialisation qui induit que le terme errance –non défini- suffit pour qualifier et unifier ces groupes. Dans cette logique l'individu, le sujet est oublié, ignoré, nié dans ses particularités. Cette simplification n'aide pas à réfléchir, et évidemment cela n'aide pas non plus à travailler.

Il me paraît indispensable de revenir aux fondamentaux. L'errance, quelle qu'en soit la forme, est une dynamique mouvante située au croisement des deux composantes qui font chaque individu : une composante psychologique, intime, construite sur les expériences, avec ici l'effet des malheurs, des souffrances, des manques ; et une composante sociale, économique, politique. Il y a dynamique d'errance quand une composante psy faite de fragilités et de manques est renforcée, activée par un sentiment, une certitude d'impossibilité d'avancer, de vivre, crée par une réalité économique, sociale, qui paraît indépassable et inéluctable. Dans cette situation le sujet craque et lâche prise. Une personne dont le psychisme présente moins de faille ne lâchera pas, une personne fragile pas confrontée à un sentiment d'impossible ne lâchera pas non plus. Et évidemment on n'est pas dans un système binaire fragile/lâche contre solide/tient, il y a une multitude de dynamiques intermédiaires.

Il ressort de cet éclaircissement l'évidence qu'il faut professionnellement tenir les deux analyses en même temps pour comprendre ce qui se passe pour une personne. Le monde de la recherche n'y parvient pas, enfermé dans ses positions sectorielles, les psychologues d'un côté, les sociologues et les sciences politiques de l'autre, dans une ignorance réciproque. Reproduire ce clivage dans les pratiques est une erreur fondamentale.

## **TABLE-RONDE « COMMENT CONSTRUIRE DES SORTIES POSITIVES DE PLACEMENT A 18 ANS ? »**

---

**Participant-es : Véronique Desfours, directrice Enfance-Famille du Conseil départemental de la Haute Garonne. Jean-Louis Losson, délégué régional Midi Pyrénées de la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE). Etienne Normand, chef de service CAARUD-CSAPAA, association Clémence Isaure, Toulouse. Anne Marie Thob, administratrice de l'Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère Social (ANMECS). Table ronde animée par François Chobeaux, réseau « jeunes en errance »-CEMEA.**

### **Anne Marie Thob**

Les MECS accueillent des enfants et des adolescents dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable, et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer l'éducation de leurs enfants. L'objet des MECS est d'accompagner ces enfants et adolescents sur un mode groupal ou à travers des accueils diversifiés.

L'ANMECS est engagée dans les réflexions et les propositions portant sur le devenir des jeunes placés quand ils atteignent 18 ans. Dans différentes prises de position nous avons dit notre vive inquiétude des ruptures brutales de parcours de ces jeunes à la fin de l'obligation légale de protection. Sans soutien familial, sans formation, ils n'ont pu développer les ressources leur permettant d'être autonomes et sont en grand risque de pauvreté. Leur avenir est soumis au choix politique des départements de financer –ou pas- des contrats jeunes majeurs (CJM), certains les ayant réduits drastiquement. Nous avons demandé que le gouvernement reprenne à son compte dans son plan de lutte contre la pauvreté la mesure préconisée par la députée Brigitte Bourguignon, dans le cadre de sa proposition de loi, de rendre obligatoire les contrats jeunes majeurs jusqu'à 21 ans et d'en garantir le financement par l'Etat. C'est un minimum, quand on sait que, pour l'ensemble des jeunes, les durées de scolarisation s'allongent, que le départ du foyer parental ne s'effectue qu'à 25 ans, et que l'obtention d'un emploi stable n'arrive qu'à 27 ans. Nous demandons également que l'Etat initie dans les départements une réflexion associant l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance sur la diversification des modalités d'accompagnement des jeunes majeurs. Toutes ces prises de position sont sur le site [www.anmeecs.fr](http://www.anmeecs.fr).

Pour finir cette première intervention je voudrais faire part des résultats d'une enquête menée lors de nos Rencontres Nationales de 2017. Durant ces journées nous réunissons entre 450 et 650 participants. Pour faire suite à la présentation des résultats de l'enquête longitudinale ELAP réalisée par l'INED et présentée par Isabelle Frechon, nous avons soumis un questionnaire à tous les participants portant sur les mesures de protection des jeunes majeurs et leur mise en œuvre sur les départements, par les MECS. Il en est ressorti une inquiétude autour des infléchissements des politiques départementales dus aux contraintes budgétaires. Des critiques adressées au concept de contrat, qui dans une durée courte insécurise les jeunes, ce qui est contreproductif. Des interrogations sur une certaine forme de discrimination vis-à-vis des jeunes majeurs étrangers. Une interrogation quant à la diversité des réponses en fonction des territoires.

Mais cette enquête a surtout montré que les MECS proposent des offres de services pertinentes, complètes, qui prennent la problématique de l'insertion dans sa globalité : études, formation, emploi, logement, santé,



apprentissage à la vie autonome, gestion du quotidien, d'un budget, investissement citoyen ... D'évidence les MECS ne travaillent pas seules et développent un large partenariat : éducation nationale, CIO, mission locale, pôle emploi, bailleurs sociaux, PJJ, services de santé, de prévention, services municipaux dédiés à la jeunesse, associations culturelles, sportives, etc.

Comment ne pas considérer que le lien d'affiliation créé avec le jeune et souvent sa famille est un gage de sécurité ? Rappelons que le besoin de sécurité est un « méta-besoin » et est constant tout au long du parcours. Nous ne pouvons pas accepter que les MECS et leurs services d'accompagnement vers l'autonomie sociale, affective et financière soient délégitimés par des contraintes budgétaires, ni nous résoudre à une utilisation « expulsive » de « petits contrats » jeune majeur visant à faire quitter les jeunes majeurs de la protection de l'enfance le plus rapidement possible.

L'ANMECS souhaite des contrats jeunes majeurs pour tous les jeunes âgés de 18 à 21 ans « confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre », contrats inscrits dans une temporalité respectueuse de leurs possibilités.

### **François Chobeaux**

Quand vous dites « contrat jeune majeur possible pour tous de 18 ans à 21 ans », cela veut dire protection de l'enfance pour tous poussée à 21 ans, ou... ?

### **Véronique Desfours :**

Le Code de l'Action Sociale et de la famille précise que la protection des enfants est assurée jusqu'à 18 ans et peut aller jusqu'à 21 ans, en cas de besoin.

### **Etienne Normand**

Cette revendication, c'est au niveau financier ou est-ce également sur la question de de l'accompagnement qui était en œuvre pour les jeunes de 18 à 21 ans sortis de l'ASE ?

### **Anne Marie Thob**

C'est permettre et redonner aux MECS la possibilité d'accompagner des jeunes tant qu'ils en ont besoin.

### **Etienne Normand**

Donc en partie de réintroduire la semi-autonomie qui a été effacée de nos prises en charge.

### **François Chobeaux**

Jean-Louis Losson, c'est à vous.

### **Jean-Louis Losson**

La CNAPE s'intéresse à la question de l'enfant dans sa conception large. Elle regroupe 124 associations, 11 fédérations, 8 000 bénévoles et 28 000 professionnels qui accueillent, chaque année, près de 250 000 enfants, adolescents et adultes en difficulté, et donc, très clairement, militante dans les éléments qui concernent les enfants et naturellement, les jeunes majeurs également.

Nous relevons que les dispositions législatives de la loi du 14 mars 2016 sont insuffisantes et parfois même dévoyées de leur but initial. On relève que le législateur n'a pas souhaité rendre systématique, ce que vous disiez tout de suite, l'accompagnement en direction des jeunes majeurs sortant de l'ASE. La CNAPE avait, à cet égard, transmis une proposition d'amendement qui n'a pas été retenue. Nous faisons aussi le constat que l'accompagnement proposé par les départements est de plus en plus limité aujourd'hui ; nous sommes en train de faire une étude exhaustive à ce sujet.

La décentralisation de la définition des politiques départementales de protection de l'enfance fait que les départements sont plus ou moins engagés dans la question des jeunes majeurs. Parfois même des différences existent selon les territoires au sein d'une même administration départementale.

Quelques rares départements maintiennent une politique en direction des jeunes majeurs. La majorité d'entre

eux mettant en avant de réelles difficultés financières. Si les départements, aujourd'hui, ne mettent pas en place de politique pour les jeunes majeurs, c'est la conséquence du caractère non obligatoire de leur accompagnement. Cela reste facultatif, donc dépendant d'une volonté politique et d'une possibilité financière alors qu'il s'agit de se concentrer, ce qui est déjà passablement lourd, sur les dépenses obligatoires, et du coup le facultatif est traité en second. C'est aussi le problème de la prévention spécialisée.

Il faut rappeler que l'État s'est désengagé de ces questions puisque la PJJ n'intervient plus dans les mesures éducatives pour les jeunes majeurs depuis maintenant plus d'une décennie. Antérieurement, la prise en charge financière était assurée par la PJJ, ce qui garantissait quand même une couverture nationale qui permettait de pouvoir avoir une prise en charge beaucoup plus équitable.

La CNAPE a fait une analyse critique des dispositions principales de la loi de 2016. Je ne vais pas être très long sur le sujet, on pourra y revenir. La loi met en place, en particulier, un entretien un an avant la majorité du jeune pour les enfants confiés. On peut se dire qu'est-ce que la loi vient obliger finalement, comme si on découvrait, à 17 ans, que dans un an, on allait être majeur ? C'est précisément parce que ce n'est pas aussi évident que ça, en tout cas, pour tous les départements. Mais cette impulsion intéressante peut être diversement appliquée, en se bornant à en respecter l'obligation formelle d'avoir un entretien comme on le voit déjà dans certains départements.

Pour les futurs jeunes majeurs c'est encore plus compliqué. Ils sont déjà dans une situation qui n'est pas simple. Ils relèvent d'un dispositif de l'aide sociale à l'enfance, donc, des dispositifs de protection de l'enfance et on leur dit « dans un an, ça va être encore plus dur. Il va falloir que tu te débrouilles par toi-même, ou en tout cas, si tu veux bénéficier d'un CJM, il va falloir que tu nous présentes un projet ficelé qui nous permet de décider s'il est digne du soutien qu'on peut lui apporter ».

La loi de 2016 crée également un protocole départemental d'accès à l'autonomie qui n'est mis en place, sauf à notre connaissance, dans un seul département.

La loi crée également un accompagnement, jusqu'à la fin de l'année scolaire ou universitaire en cours. On relève quand même, et ce n'est pas nouveau, que les jeunes qui relèvent des dispositifs ASE sont orientés ou choisissent, on dira comme on le souhaite, plutôt des cursus courts. Peu de jeunes sortant de l'ASE sont orientés ou vont naturellement vers des cursus longs, conscients aussi des difficultés que cela va représenter pour eux. Alors l'accompagnement jusqu'à la fin de l'année scolaire, là encore, tombe un peu sous le sens, mais la fin de l'année scolaire ne marque pas non plus la fin d'un cursus scolaire et là rien n'a bougé sur le fond.

Pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure, certaines financières réelles, les départements n'engagent pas les jeunes pris en charge à s'orienter vers des études longues et du coup, ça les limite dans les ambitions qu'ils peuvent avoir. Nous constatons au plan national que les CJM, comme je le disais tout à l'heure, sont facultatifs et se sont souvent rétrécis. Si antérieurement, assez régulièrement, on avait des contrats renouvelés pour une année, aujourd'hui beaucoup de départements décident de contrats sur une durée de trois mois renouvelables avec la nécessité de suivre le projet. En soi, ils s'intéressent de manière proche à ce que l'enfant va faire. L'effet pervers est que le jeune est sans cesse dans le questionnement de savoir si dans trois mois ça va être renouvelé, et trois mois c'est très rapide.

La question du temps, pour ce qui concerne les jeunes dont on parle, est aussi une donnée à prendre en considération avec la nécessité pour les services, que ce soit au niveau des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) eux-mêmes, ou les services des associations du secteur associatif habilité, la nécessité de très régulièrement présenter le dossier pour un renouvellement du CJM, de ne pas laisser filer la date, d'être toujours dans cette dynamique où le droit à l'erreur du jeune n'existe pas. Nous sommes très vigilants sur la

prise en considération dans les choix, dans les décisions qui sont prises, qu'à un moment, un jeune peut se tromper et doit alors pouvoir avoir la possibilité, parce qu'il n'est pas allé au terme du projet pour lequel il avait eu un contrat, de présenter un nouveau projet qui l'engage à nouveau dans un contrat dans lequel il va être suivi, accompagné, etc.

La loi crée également un pécule remis au jeune à sa majorité s'il a été confié pendant sa minorité. Là encore, on a quelques critiques sur le sujet. D'une part, parce que cela peut inciter les pouvoirs publics à ne pas proposer un accompagnement pour le jeune majeur, en se contentant de répondre à la question matérielle par le versement de ce pécule. Or, on sait très bien si que la question matérielle est présente, personne ne va en disconvenir, pour un nombre important de jeunes, les difficultés ne se limitent pas à la question financière. L'accompagnement est aussi un soutien qu'ils n'ont pas de la part de leur famille, qui fait qu'ils se retrouvent isolés et qu'à un certain moment, même si cet accompagnement n'est pas celui dont ils auraient eu besoin pendant leurs jeunes années, au moment de la majorité, ils en ont aussi besoin, ainsi que d'un soutien psychologique, de pouvoir être conforté dans leurs choix... Si on ne traite que la question financière, il va avoir peut-être un contrat d'apprentissage, un logement, mais ce n'est pas pour autant que cela va fonctionner, parce qu'il va pouvoir passer par un moment où tout va être remis en question et si c'est battu en brèche, cela peut vraiment faire repartir à zéro alors que, quelquefois, un simple soutien, ou en tout cas, un appui, pourrait être nécessaire.

Ce que la CNAPE porte également c'est qu'il serait important de pouvoir concevoir la majorité comme un processus, de bien le faire entrer dans les textes législatifs, c'est-à-dire de bien intégrer le fait que pour ces jeunes, c'est une préparation à l'autonomie, que le CJM devrait être une possibilité proposée, qui peut l'être aussi après la sortie du dispositif de protection de l'enfance, parce qu'à ce moment-là, les choses sont relativement bien normées. Partir sur un contrat d'apprentissage, un logement FJT ou un petit logement autonome, ça ne garantit pas la pleine réussite, et si échec il y a, il doit y avoir la possibilité de revenir vers les services qui ont suivi en plus le jeune pendant des années et qui peuvent permettre de redonner la dynamique qui serait nécessaire.

Voilà les points les plus importants sur lesquels je voulais porter notre témoignage et l'engagement de la CNAPE. Je vous invite également à consulter notre site Internet ([www.cnape.fr](http://www.cnape.fr)) si vous voulez approfondir ces positions.

### **François Chobeaux**

Au titre de sa mission sur le plan pauvreté, Olivier Noblecourt a fait récemment des déclarations fortes. Lundi, la ministre Agnès Buzyn est également fortement intervenue sur la protection de l'enfance. Vous vous y retrouvez à la CNAPE ?

### **Jean-Louis Losson**

On est très attentifs à ce qui va sortir de ce plan pauvreté. La CNAPE y participe activement en déposant des amendements, par son engagement au sein du Conseil National de Protection de l'Enfance, etc.

Sur les grands principes du plan pauvreté, « Pas de sortie sèche », naturellement, on est entièrement d'accord. Là où on est très vigilants, voire prudents, c'est sur le fait que, pour l'instant, même si on se dit qu'on passe de « peut » à « doit », il n'y a aucune disposition législative prévue de manière précise pour l'accompagnement des 18-25 ans. Du coup, le législateur va devoir se pencher aussi sur ces questions. On voit qu'il y a un intérêt autour de ces questions. On a entendu l'intention de les faire vivre, et de les faire prospérer pour que ça puisse progresser. L'idée est aussi de renvoyer vers l'État le fait que, lorsque les services de l'ASE et les associations essaient de composer au mieux de ce qu'ils peuvent sur les territoires, il y a quand même un point sur lequel il faut que l'État prenne ses responsabilités, c'est de pouvoir aussi donner

les moyens aux Conseils Départementaux et via les Conseils Départementaux, aux associations, pour pouvoir réellement apporter des solutions et des accompagnements dignes de ce nom.

### **François Chobeaux**

Les 18-25 ans sont renvoyés, pour partie, à une nouvelle version de la prévention spécialisée à inventer ou à réinventer, et sont aussi renvoyés aux Missions locales. Mais on a du mal à entendre le volet de l'accompagnement social global.

### **Martine Lacoste (participante)**

Le plus important, ce sont les articulations qui sont faites, et ne pas laisser de trous, et tous les relais qui peuvent être travaillés sur des situations.

### **François Chobeaux**

Véronique Desfours, vous avez à cette table-ronde avez une position difficile, parce que vous n'êtes pas ici en tant que représentante de l'Association des départements de France ni de l'ensemble des directrices Enfance, Famille des départements. Vous allez nous parler du travail fait en Haute-Garonne, comme dans tout département dans un budget contraint, dans un budget complexe. Nous vous écoutons.

### **Véronique Desfours**

D'abord quelques rappels sur le contrat jeune majeur.

Ce dispositif a été instauré en 1974 à la suite du vide juridique provoqué par le passage de la majorité de 21 à 18 ans. Il s'agissait en fait, pour de très nombreux jeunes, de couvrir la période 18-21 ans. Voilà le cadre de départ historique.

Déjà que pour les jeunes qui sont dans leur famille, les choses sont difficiles et font qu'ils y restent de plus en plus longtemps, pour les jeunes pris en charge par l'ASE on a tendance à mettre le curseur assez haut, on leur demande d'être encore plus autonomes que des jeunes qui, déjà, vivent dans leur famille alors que c'est plus compliqué avec moins de soutiens et moins de relais.

Sur le cadre juridique, le CJM est une disposition du Code de l'action sociale et des familles. C'est un dispositif de l'aide sociale à l'enfance, et l'article 112-3 du Code de l'action sociale et des familles dit bien que la protection de l'enfance peut s'étendre à des jeunes majeurs de moins de 21 ans « qui connaissent des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ». On est bien dans une possibilité, dans un « peut » et pas dans un « doit ». C'est le « peut » qui ne passe pas.

L'article 221-1 du Code de l'action sociale et des familles dit que le service de l'ASE « est notamment chargé de soutenir les jeunes majeurs de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales, éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ». Et l'article 222-5, pour l'ensemble des publics pris en charge par l'ASE, indique que sur décision du Président du Conseil départemental, les jeunes majeurs de moins de 21 ans peuvent être pris en charge temporairement par le service de l'ASE s'ils éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources suffisantes ou d'un soutien familial suffisant. Voilà le cadre actuel.

Là-dessus, la loi du 14 mars 2016 est venue introduire quatre mesures nouvelles pour les jeunes majeurs. Elle ouvre la possibilité d'un accompagnement au terme de la mesure pour permettre à un jeune de terminer une année scolaire ou universitaire engagée. Cela veut dire qu'on peut aller au-delà - on lit comme ça - de 18 ans ou même, pourquoi pas, de 21 ans. C'est quelque chose qu'on peut faire.

Elle met en place un entretien à 17 ans, un an avant l'accès à la majorité. Dans le département il n'est pas encore mis en place, c'est un objectif pour 2019. On a revu complètement le projet pour l'enfant, et on a introduit cet entretien dans ce cadre avec l'objectif d'informer chaque jeune de la possibilité d'avoir un CJM, mais surtout, avant d'avoir un contrat, de travailler son projet d'autonomie. Certes, le projet d'autonomie ne va

pas parler à tous les jeunes, mais quoi qu'il en soit, on va aborder cette question avec eux.

Il faut savoir qu'une position récente du Conseil d'État est venue rappeler l'obligation faite au président du CD de mener cet entretien. En Haute Garonne le schéma de protection de l'enfance prévoit un rendez-vous en présence du référent, du responsable de l'ASE et des parents quand ils sont mobilisés, afin d'aborder cette question de l'accès à la majorité, et de travailler aussi avec la famille sur ce qu'elle peut réaliser et mettre en place. Certes il y a des moments, des situations où ce n'est pas possible, mais on a la volonté d'impliquer les parents dans cette dynamique. Enfin, on travaille actuellement sur la mise en place d'une action collective d'information des jeunes sur l'accès à la majorité avec l'ADEPAPE 31.

Ensuite, la loi prévoit la constitution d'un pécule composé de la récupération des allocations de rentrée scolaire pour les mineurs accueillis dans le cadre de l'assistance éducative, avec l'ouverture d'un compte bloqué à la Caisse des dépôts et consignations qui sera débloqué à l'accès à 18 ans. Pour nous, l'entretien des 17 ans doit aussi permettre d'aborder cette question, d'informer le jeune que cela fait partie des moyens qu'il aura lorsqu'il atteindra l'âge de 18 ans.

Enfin, nous avons saisi le Préfet et la Présidente du Conseil Régional pour élaborer un protocole de coordination entre le département, l'État, la Région et l'ensemble des partenaires dans le cadre de l'accès à l'autonomie des jeunes sortants de l'ASE et de la PJJ. Ce n'est pas encore mis en place, mais c'est en marche.

Et puis, il y a la littérature récente, le rapport du Conseil économique, social et environnemental qui est sorti, et l'adoption de la stratégie pauvreté. Le plan de pauvreté, on s'y inscrira pleinement dans le cadre de nos missions et notamment, sur les jeunes majeurs.

Alors, que fait donc le Conseil Départemental de la Haute-Garonne sur les CJM ? Le CJM c'est trois piliers : la possibilité d'un hébergement, la possibilité d'un accompagnement éducatif, la possibilité d'une aide financière. Lorsqu'il y a hébergement l'accompagnement éducatif est dedans, et lorsqu'il y a un accompagnement éducatif il peut y avoir aussi une aide financière.

Notre département est un de ceux qui a fait le choix de maintenir les CJM. D'autres ne l'ont pas fait. Il y en a qui arrêtent. On a fait ce choix en essayant de séquencer les prises en charge, et en travaillant avec les établissements situation par situation, parce qu'on ne peut pas traiter toutes les situations de la même façon. Chacune est singulière et chaque jeune majeur a des besoins particuliers.

Donc on essaye de faire des sorties d'établissement à 19 ans. Si ce n'est pas possible, on les fait plus tard. Et c'est pareil avec les placements en familles d'accueil. On fait des dérogations lorsque les établissements ne sont pas autorisés au-delà de 18 ans. On a mis en place, dans le cadre de la diversification, des appartements dans le diffus en semi-autonomie, en autonomie. On essaye de retravailler et de diversifier nos modalités de prise en charge.

Pour illustrer, en 2017 on avait 660 jeunes majeurs accompagnés par l'ASE. En 2018, on en a actuellement 704. On voit bien qu'on n'a pas réduit la voilure. On l'a maintenue, voire un peu augmentée, mais c'est toujours en fonction des situations.

J'ajoute qu'on a une politique pour les jeunes majeurs qui est identique pour un ex-mineur étranger non accompagné (MENA) ou un jeune majeur qui n'est pas ex-MENA, avec des objectifs de travail au cas par cas. Avec un ex-MENA, on va particulièrement travailler sur le droit au séjour.

On est vraiment dans une dynamique de poursuite de l'accompagnement des jeunes majeurs sous diverses modalités en fonction de leurs besoins, avec un travail permanent avec les partenaires pour des passages de relais.

## **François Chobeaux**

Merci.

Vous avez la possibilité de faire des dérogations pour les plus de 18 ans. Comment pourrait-on inventer des dérogations pour les moins de 18 ans qui vont traîner aux portes des CAARUD, aux portes des accueils de jour de jeunes SDF, et pas seulement aux portes, mais à l'intérieur ? Tout le monde le sait, mais officiellement on ne peut pas les accueillir.

### **Une auditrice**

On peut les inviter à faire une demande. On peut aussi voir avec la famille. Ils peuvent également saisir directement les magistrats pour demander une mesure de protection.

### **Etienne Normand**

Une question très complexe se trouve derrière la question de la légalité. Ces jeunes qui viennent pousser les portes des CAARUD qui sont dans l'illégalité s'ils les reçoivent, sont aussi des jeunes qui sont sortis des dispositifs, éventuellement un peu précocement de placements, qui ont fait de multiples fugues, qui sont passés d'un dispositif à un autre, et qui ne s'inscrivent plus dans un lien avec un référent ASE. Quand nous parvenons à établir le contact avec eux, les référents ASE nous disent souvent que cela fait longtemps qu'ils essaient d'établir ou de re-établir les contacts. Ici notre posture de travail n'est pas de jouer un dispositif contre l'autre, ASE contre CAARUD. C'est de faire relais à partir d'un lien de confiance recouvré avec un adulte, pour pouvoir remettre ce jeune ou cette mineure, ou ce mineur, en lien avec le dispositif existant, en respect de la légalité. C'est d'accepter d'être momentanément dans l'illégalité qui permet de prendre ce risque de rencontre et de travail avec ces jeunes à certains égards, tout en ne se situant pas contre la légalité.

Du coup, on fait en sorte d'agir en protection de l'enfance et d'appliquer les articles 375 et suivants. On se doit de signaler le mineur au Procureur ou au juge des enfants avec lesquels on a des liens solides.

D'autre part je voudrais revenir sur ce qu'a dit Jean-Louis Losson. Vous revendiquez quelque chose qui est complètement raccord avec une étude de l'ONED (*Observatoire national de l'enfance en danger*) sur la question de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs, c'est de pouvoir concevoir une majorité comme un processus.

Enfin, Madame Desfours, vous parliez de l'égalité, vous parliez de la création et de la pratique du département sur les CJM. On a un problème avec les jeunes en errance qui ne viennent pas de la Haute-Garonne, dans une errance sans frontières administratives. Comment faire ?

### **Véronique Desfours**

Le principe est de proposer un CJM à des jeunes qu'on a suivis pendant la minorité. Cela fait débat entre les départements parce que parfois il y a des jeunes qu'on nous oriente. Cela nous est arrivé cette année de faire une dérogation pour une jeune qui venait d'un autre département. On a évalué la situation et on a lui fait un CJM. On ne peut pas le faire à tous. Cela dépend des situations. Il y a des choses qui peuvent se travailler.

### **Etienne Normand**

Ce qui va de soi pour nous ne l'est peut-être pas pour vous, et on l'entend tout à fait. On n'est pas du tout dans un jeu de ping-pong. Nous rencontrons les plus vulnérables de cette enfance en danger dans les Boutiques solidarité, les CAARUD et autres structures d'accueil de jour. Ce ne sont pas ceux qui ont un projet, qui sont encore scolarisés, qui ont encore un contact avec leur référent ASE, qui ont encore ce repère avec leurs institutions.

Ceux que nous voyons sont en rupture. C'est cette difficulté que nous énonçons aussi. Pour la dépasser nous cherchons systématiquement la possibilité de travailler ensemble soit en amont, soit en aval aussi de situation, afin de pouvoir réfléchir ensemble. Nous, acteurs de terrain, nous nous retrouvons souvent à

accompagner, c'est-à-dire être avec, vivre avec des jeunes pendant de nombreuses années en vulnérabilité et sans solution, avec la crainte, la peur au ventre d'accentuer ces vulnérabilités

### **Jean-Louis Losson**

La CNAPE soutient fortement la notion de processus. Certains professionnels de la protection de l'enfance sont déjà engagés dans cette dynamique, mais pas tous, et c'est important de se le dire et de se le redire. Parler de processus, c'est parler de majorité non pas à 17 ans, mais dès 15, 16 ans, c'est projeter déjà les choses avec le fait que les jeunes que nous accueillons dans les structures de protection de l'enfance n'ont pas l'appui, ou en tout cas, pas un appui suffisant de la part de leur famille et finalement, pour se dire qu'ils auront le temps d'y réfléchir et qu'à 18 ans, ils auront encore le temps de voir de quoi sera défini leur avenir. C'est les conduire vers une réalité qui est la leur et qu'on pourra essayer d'améliorer du mieux possible dans une prise en charge la plus soutenante, la plus proche possible. On ne peut pas les faire vivre dans une bulle, ce serait une erreur totale

Se lancer dans ce processus c'est pouvoir identifier assez tôt vers quoi on va se diriger, un processus de formation, d'autonomisation vers un apprentissage, de travail, ou une anticipation positive de la rupture afin de ne pas se retrouver à pousser un *ouf* de soulagement quand il claquera la porte, scène finale qu'on avait vu peu à peu arriver. Traiter de ces questions en termes de processus, c'est au moins apporter au jeune de ne pas se retrouver dans l'errance, parce que quand il claque la porte et qu'il se confronte à l'accueil d'urgence ou à l'errance, si en été, durant les premiers mois, il peut y avoir un peu cette voie de liberté, très rapidement, l'hiver les rattrape et au-delà de ça, la faim, le froid, les mauvaises rencontres... Finalement, l'ambition c'est d'éviter ces ruptures sèches pour le jeune en particulier, et pour la Société en général, pour qu'on n'ait pas des parcours d'errance qui s'inscrivent dans quelque chose qui aurait pu être évité.

La question du processus est vraiment là et finalement, tous, professionnels, nous avons cette responsabilité de pouvoir, au mieux, nous coordonner pour essayer de trouver des solutions, faire en sorte que lorsqu'un jeune claque la porte d'une MECS, si on ne l'a pas vu ce jour-là, que le 115 puisse être informé de manière à ce qu'un travail de complémentarité soit effectué « vous allez peut-être rencontrer un jeune. On le connaît ». Il y a un lien à rétablir à ce moment-là, et ce n'est pas parce qu'il a claqué la porte qu'il n'est plus en lien avec son référent, qu'il ne va pas revenir en hébergement éventuellement de suite, mais ce n'est pas un problème à partir du moment où on est dans une réflexion collective et dans un appui qui se veut complémentaire.

### **François Chobeaux**

Ces processus, ça pose deux questions différentes. Une question, Anne-Marie Thob, du point de vue national de MECS. Un jeune de 17 ans, qui va sortir de MECS dans un an, quelle autonomie y a-t-il acquise ? Y a-t-il un « engagement autonomie » ? A-t-il appris à s'occuper de son linge, à faire ses courses, à cuisiner, à gérer son budget ?

### **Anne Marie Thob**

Dès l'accueil de l'enfant en MECS on prépare sa sortie, et l'autonomie s'acquiert avec l'expérience. Ces enfants, quand ils arrivent en placement, sont déjà porteurs d'une histoire souvent chaotique. C'est le temps qui manque. Arrivés à 18 ans on a pu leur indiquer, leur présenter, leur apprendre des gestes ou des choses. Ils ont besoin de plus de temps. On ne peut pas dire qu'un enfant, à 10 ans, on lui apprend ça, on lui indique ça, on lui demande ça. Bien sûr qu'il y a des carnets d'adresses. On repère dans les MECS qu'il y a une diversité d'accompagnements, de propositions, de modalités d'accueil qui essayent de proposer un maximum pour que les enfants accèdent à une certaine autonomie, mais l'autonomie affective ne se décrète pas et l'autonomie financière ne se décrète pas non plus. C'est compliqué.

### **François Chobeaux**

Deuxième question. Toujours dans ces parcours, avant la sortie et plutôt du point de vue des plus vulnérables, parlons de ceux avec qui ce n'est pas facile, en particulier les fugueurs à répétition. Comment les MECS font-elles ? Se pose aussi la question financière. Jusque quand, combien de temps garder la place du fugueur institutionnel ? Est-ce que sa place reste financée ?

### **Véronique Desfours**

Ça dépend des départements.

### **Anne-marie Thob**

C'est une vraie difficulté pour les MECS, parce que si on pouvait dire à un enfant « momentanément, tu n'arrives pas à te poser, mais on garde ta place », il reviendrait. Il mettrait peut-être deux ou trois mois, puis la mauvaise saison le rattraperait, et il reviendrait. Mais actuellement, globalement, quinze jours, c'est la grande limite. Après quinze jours, il n'y a plus de place pour lui.

### **Jean-Louis Losson**

Je reviens sur les fugueurs. On bute souvent en termes d'inventivité même si c'est une question permanente pour les professionnels. On essaye de garder le lien, ce qui n'est pas toujours simple, et puis, d'apporter des solutions qui sont quelquefois un peu *rock and roll*. Mettre un mineur dans un appartement cela pose la question de la responsabilité de l'institution, avec des histoires qui peuvent être quelquefois rocambolesques ou dramatiques de voisinage et de façons de vivre.

On essaye d'être inventif, de trouver des solutions, mais on bute aussi sur la réalité de ce à quoi on est engagés et responsables aussi dans les prises de position qu'on a à tenir. Cela peut arriver aussi pour un mineur qui arrive dans des conditions qui ne sont pas tout à fait compatibles avec un collectif ou l'accueil dans une famille d'accueil. On essaye d'être inventifs, mais avec les limites qu'on connaît aussi avec nos professionnels et les obligations qui sont les nôtres.

### **Un auditeur**

J'entends bien cette question de gestion et de responsabilités associatives ou légales par rapport à la question, notamment des éducateurs qui œuvrent en foyer, en MECS, etc. Ce qui m'interroge, c'est qu'on est rentrés progressivement dans un effet parapluie, se couvrir les uns les autres, alors qu'on sait bien aussi que ces jeunes nous convoquent à risquer de pouvoir aller les rencontrer sur leurs lieux de fugues. Quand je travaillais en MECS nous allions sur les probables lieux de fugue, en accord avec notre chef de service. On sait souvent où ils vont aller et où ils sont, ce ne sont pas de grands fugueurs itinérants.

Alors comment faire ensemble ce pas de côté, comment être inventifs pour pouvoir reprendre en charge, ou du moins re-rencontrer ces jeunes-là ?

### **Une auditrice**

Ce n'est peut-être pas très académique, mais peu importe d'où cela peut partir, parce que l'important, c'est d'avoir cette accroche et qu'il y ait vraiment un travail réalisé avec le jeune. Cela n'empêche pas, après, de raccrocher sur autre chose, mais si un lien de confiance se crée, pourquoi ne pas en profiter et peu importe d'où vient le plan d'aide et ce qu'on met dedans. L'important, c'est qu'on arrive à raccrocher et à sortir le jeune de l'errance. C'est le projet du jeune qui va nous faire tous bouger.

### **Une auditrice**

Je travaille au SAMU social de Montpellier. Deux questions me viennent. Pour les sorties d'ASE on parle souvent des 21 ans, on va jusque 21 ans, sauf qu'aujourd'hui, les jeunes ça va jusqu'à 25 ans, voire plus pour certains, et que le vide est là aussi. Entre 21 ans et 25 ans, il y a quoi ? Et ma seconde question : on parle beaucoup de ceux qui ont déjà connu un parcours ASE, sauf qu'il y en a toujours qui ne sont pas connus par l'ASE et qui, à 18 ans, décident de claquer la porte du domicile familial. Aujourd'hui ils ne peuvent pas



solliciter un CJM, parce qu'ils sont refoulés sur le principe qu'ils ne sont pas connus par la protection de l'enfance. Que faire avec ces jeunes pour qui il n'y a pas grand-chose, où et comment peuvent-ils accéder à une aide financière, à du soutien ? Il y a bien la Garantie Jeunes, mais qui est hyper stricte et pas adaptée à un jeune de la rue.

#### **Un auditeur**

C'est le grand trou du plan pauvreté. 18-25 = Mission locale. Un point, c'est tout.

#### **Une auditrice**

Je suis travailleuse sociale à Toulouse. Je me demande comment vont les MECS, parce qu'elles sont elles-mêmes en difficulté. Je ne suis pas sûre que les travailleurs sociaux qui accompagnent en MECS les jeunes en grande difficulté sont en sécurité statutaire personnelle avec les difficultés de financement. Baisse des subvention, pas suffisamment soutenus. Comment accompagner des jeunes en insécurité quand on est soi-même en insécurité ? Je pense que le travail en MECS est extrêmement difficile, parce que les travailleurs sociaux sont eux-mêmes en grande difficulté.

#### **Anne-Marie Thob**

C'est une réalité. L'objectif de l'ANMECS est de donner la parole aux professionnels des MECS, de se réunir, de se rencontrer pour porter une parole dans les instances plus hautes, parce que les MECS ont chacune une identité propre. Elles ne communiquent pas beaucoup entre elles. C'est sûr qu'aujourd'hui, les MECS se questionnent presque autant que les jeunes majeurs.

#### **L'auditrice**

La question remonte tout de même à quelques années, et il n'y a toujours pas de réponse. C'est très questionnant, parce qu'on retrouve effectivement des jeunes à 18 ans qui certes n'ont pas de super projet, mais qui ont réussi en tout cas à construire quelque chose, qui sont suffisamment en sécurité pour pouvoir se projeter, que met-on en place pour eux ?

#### **François Chobeaux**

Que faire pour protéger les MECS ?

#### **Anne-Marie Thob**

Les faire communiquer entre elles, les faire échanger. Il faut mettre du débat.

#### **Une auditrice**

C'est quand même un manque de financement. Qu'elles parlent entre elles ? Je ne comprends pas. Ça ne suffit pas. Il y a un manque de subvention. On précarise les travailleurs sociaux. Les travailleurs sociaux ne restent pas dans les MECS, parce que c'est trop difficile d'y travailler. Il y a un turn-over important dans les MECS, qui insécurise les jeunes et les professionnels. C'est autre chose que « il faut qu'elles discutent entre elles » !

#### **Anne-Marie Thob**

Il y a environ 1 100 MECS en France. Elles sont en difficulté, mais elles ne sont pas responsables de leurs difficultés, des contraintes de l'environnement. Elles ont un travail de réflexion à mener, à mettre en avant le travail qu'elles font. Et elles font un beau travail, il faut être positif, sinon on arrête tout. Et c'est tout le travail social et tous les travailleurs sociaux qui sont en difficulté, ce n'est pas propre aux MECS.

#### **Véronique Desfours :**

En Haute-Garonne les budgets des établissements n'ont pas diminué. D'année en année, ils augmentent avec l'augmentation du taux directeur, 1 % cette année. Je ne peux pas vous laisser dire que les MECS du département ont moins de moyens que l'année précédente.

On a créé également des places. Notre budget 2017 a augmenté de 15 M€, soit 10% de plus. On a tous les

ans, à peu près 250, 300 nouveaux MENA qui arrivent en Haute-Garonne et qui sont pris en charge par l'ASE, et on a créé des places cette année.

Après, là où effectivement c'est difficile, c'est la question des mineurs qui ont des problématiques à la croisée des champs sociaux, médico-sociaux, sanitaires, qui cumulent les problématiques familiales, de santé, etc. Là, effectivement, il y a un travail à faire clairement avec les établissements médico-sociaux, avec la pédopsychiatrie et avec l'ARS ; pour ceux-là on a mis en place sur le territoire une équipe particulière, expérimentale.

La question des relais : que peut-on essayer de mettre en place sur ces situations ? L'idée serait de prévoir la crise qui peut arriver, d'essayer de travailler ensemble sur une même situation. Ce qui nous pose réellement problème avec les établissements, ce sont bien ces situations qu'on voit arriver parfois et pour lesquelles on n'arrive pas à trouver de solution, mais cette solution ne peut pas être trouvée que par la MECS ou que par l'ASE. Elle est partenariale. C'est à nous, département, de prendre des initiatives.

Tous les départements sont confrontés à ces problématiques. Les établissements ont tous quelques situations de ce type. Je ne suis pas forcément convaincue qu'il faille un établissement spécifique pour accueillir tous ces enfants, parce qu'il explosera autant que les autres. Après, ce sont ces situations qui nous préoccupent et qui nous occupent effectivement beaucoup.

### **François Chobeaux**

Le problème, ce n'est pas tant la Haute-Garonne qui est vertueuse comme elle peut, c'est l'inégalité de traitement des citoyens et citoyennes mineur(e)s liée à la décentralisation. Il n'y a pas de réelle régulation par l'État sur les choix des budgets sociaux départementaux. La seule régulation qui est faite est de maintenir l'alignement de base sur les années de la décentralisation en oubliant le développement de la pauvreté. Et il n'y a pas de régulation qualitative, ce qui fait qu'il y a des inégalités de fonctionnement, d'attention, d'organisation institutionnelle énormes par département. La Haute-Garonne n'y peut rien, bien entendu ! C'est là qu'on peut enrager parfois, aussi.

### **Jean-Louis Losson**

C'est même pire que ça. Aujourd'hui, les départements qui ne respectent pas le taux directeur qui leur est donné par l'État se privent des subventions qui sont versées par l'État. Aujourd'hui, je vois dans les discussions qu'on peut avoir au niveau de la CNAPE la réalité des besoins en termes de protection de l'enfance. On est sur des croissances de l'ordre de 10 % par an avec un taux directeur qui est donné à 1,2 %. On a des services de placement, ou même des services de milieu ouvert qui suivent des jeunes dans des situations de suractivité ahurissantes. Ce sont des enfants laissés dans la difficulté dans laquelle ils sont faute d'intervention à ce niveau-là avec un département qui, s'il ne respecte pas son taux directeur, se privera donc de subventions pour l'année d'après.

Ce n'est pas le cas de la Haute-Garonne, qui se situe dans un développement supérieur au taux directeur, mais c'est ce qu'on peut voir ailleurs. D'autre part, on parle des services de santé, mais les structures relevant du secteur médico-social sont souvent insuffisantes dans certains départements avec des listes d'attente en IME, en ITEP qui sont très, très longues. Là où la CNAPE se positionne de manière encore plus forte, et non équivoque, c'est pour les jeunes enfants. Ce qui est perdu pour un jeune enfant dans les premières années, on ne le rattrapera pas, et de toute façon, cela va avoir des conséquences irréversibles. La mobilisation doit assurément être là.

On peut se dire qu'avec plus de moyens, on fera mieux. Au-delà des travailleurs sociaux des MECS, on a les travailleurs sociaux des départements qui, quelquefois, vivent difficilement aussi, et les familles d'accueil qui sont mises à rude épreuve. On est dans un travail humain. On est en face de difficultés familiales avec des

éléments de précarité qui sont venus renforcer tout ça, donc il faut qu'on soit dans une dynamique constructive de complémentarité, dans une volonté constructive avec le fait que certains départements ne jouent pas vraiment le jeu. Certains ont défrayé la chronique en faisant des choix politiques très largement critiquables, ils en payeront le prix par la suite. Et puis, dernière chose, les premières économies qui ont été faites l'ont été sur les dépenses non obligatoires, facultatives, donc en particulier sur la prévention spécialisée.

Tout le monde s'accorde à dire que la prévention spécialisée a été mise à mal par les coupes budgétaires qui ont été faites par la réalité dans laquelle se trouvaient les départements. On n'en paie pas le prix immédiatement, mais on va le payer dans la durée avec le fait qu'on se retrouve ensuite avec des jeunes en errance, parce que les dispositions n'ont pas été prises, l'accompagnement a fait défaut.

Donc, manque de moyens au niveau médico-social, les IME, ITEP ne sont pas suffisants, pas de moyens suffisants dans les services de pédopsychiatrie. On voit des listes d'attente énormes. CMP, CMPP, même combat. Tout cela vient renforcer ce qui présente au bout de la chaîne, entre 17 ans et 18 ans et que nous abordons aujourd'hui. On parlait de processus pour la majorité, mais c'est aussi le résultat d'un long processus au niveau de l'enfance et l'arrivée à l'âge adulte.

### **Un auditeur**

J'ai bien aimé l'expression « faire un pas de côté ». Je crois qu'il faut sortir du mur des lamentations, sortir des réponses gestionnaires, sortir des réponses financières, politiques, des décideurs. Quand est-ce qu'on va apprendre à travailler vraiment en réseau et en vrai partenariat, c'est-à-dire vraiment construire des choses ? Dans l'équipe où je travaille on n'est plus dans le « projet » avec les jeunes. On ne parle plus de projet. On ne lui pose même plus la question de savoir sa demande. On essaye tout simplement de les écouter et de créer un tout petit lien. Cela se traduit comment après ? Depuis la mise en place, par exemple de la Garantie Jeune à Toulouse, au début, on avait anticipé. Plus le temps passe, moins on réussit à monter des dossiers de ce type. On y rentre de moins en moins de jeunes parce que ce n'est adapté à ceux avec qui on travaille.

On assiste à une dégradation lente des situations, et une des réponses est d'essayer de travailler en réseau. Ce n'est pas évident lorsqu'on est travailleur social sur le terrain, parce qu'aujourd'hui, on se heurte parfois à des formes de management où c'est un grand retour de la hiérarchie, avec des élus ou des comités de financeurs qui n'existent plus. On n'a même plus l'occasion de rendre compte de notre travail, de faire un rapport. Les rapports d'activité sont préformés. On n'a même plus l'occasion d'échanger nos problématiques de travail.

J'interpelle tout le monde sur cette question. Quand va-t-on de nouveau rediscuter ?

### **Un auditeur (Régis Mellet)**

Je suis coordinateur d'une équipe de prévention spécialisée, et en même temps je gère un point d'accueil et d'écoute jeune qui accueille les moins de 30 ans. Je rebondis sur la question. On constate qu'on fait référence pour les jeunes, mineurs ou majeurs, à un moment, dans leurs parcours, à partir du moment où on les connaît. Quand la MECS rate, quand l'ITEP rate, quand rate l'accompagnement IME, c'est nous qui récupérons, comme ça, dans un accueil dit « à bas seuil ».

Je ne crois pas à la réponse qui est de mettre des référents ASE, RSA...parce que c'est une logique déshumanisée, ce n'est pas une relation de personne à personne. On reste dans une relation d'un usager avec une institution. Je trouve que la notion de référence, ce n'est pas à ça que ça fait référence.

Il faudrait qu'il y ait un référent choisi par le jeune qui fasse référence le long du parcours.

### **François Chobeaux**

Le référent de parcours est prévu dans le SIAO. Il n'est pas mis en place, mais il existe, théoriquement.

## **Véronique Desfours**

Le référent de l'ASE, pour le coup, est clairement désigné pour la première fois avec la loi de 2016. Pourquoi ne pas travailler autrement ?

### **Un auditeur**

C'est celui qui rencontre, qui peut faire référent. Il faut travailler ensemble.

### **Un auditeur (Yannick Lignac)**

Les réalités qui sont décrites sont réelles. On en a parlé aux Assises nationales de la prévention spécialisée à Nantes il y a quinze jours. Il y a un aspect de la réalité, à savoir qu'il y a le besoin exprimé par les jeunes en termes de soutien qui évolue rapidement en quantité et en qualité, mettant en difficulté les fonds, et qui oblige à des logiques de partenariat un peu nouvelles. C'est ce qu'on expérimente ici en Haute-Garonne grâce à l'intelligence collective des deux collectivités, CD et métropole, qui ont garanti les moyens pour exercer la mission de prévention spécialisée au-delà du transfert dans le cadre de la loi NOTRe, de ce service public de prévention spécialisé qui est passé du département à Toulouse métropole.

On expérimente une forme d'articulation. Effectivement, j'entends ce que dit le collègue concernant les expérimentations et la prudence sur les « projets ». Il nous faut pouvoir inventer des dispositifs. Pour ce qui est du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), on a essayé d'inventer des procédures un peu simplifiées pour pouvoir permettre de mobiliser le fonds sur ces publics. Ce que je peux mesurer, c'est qu'ici, au moins à la Métropole et en articulation avec les partenaires, on arrive à inventer des dispositifs et des manières de travailler un peu différentes, mais qui nous obligent, nous, du point de vue de l'exercice de la mission et de nos partenaires, à bouger un peu dans nos manières de travailler.

Concernant le FAJ, les collègues se voient tous les quinze jours. Je défends l'idée que les collègues instructeurs doivent être aux réunions de présentation des situations, et il faut qu'on puisse partager cette culture pour qu'effectivement, dans la question de la relation un peu particulière de l'accompagnant avec le jeune, cet acteur puisse être au travail, puisse être mobilisé et faire évoluer les dispositifs institutionnels pour être au plus près du jeune et à son soutien.

### **Une auditrice (Caroline Fauvergue)**

Je fais partie de l'association CIRC qui, depuis l'année dernière, expérimente avec l'aide sociale à l'enfance de Saint-Nazaire, l'accueil de jeunes mineurs ou de jeunes majeurs sortants du dispositif ASE.

Je veux dire qu'il faut prendre le récit de ces personnes, quand elles arrivent, et leurs parcours et bien souvent, elles peuvent nous dire que déjà, dans leurs parcours ASE, elles sont victimes de changement de foyers d'année en année, d'instabilité. On leur parle de parcours en continu, mais à 18 ans, une autre brisure arrive. Nous essayons d'expérimenter d'autres fonctionnements pour des jeunes qui sont marginalisés ou fragilisés.

### **François Chobeaux**

Le CIRC est une structure associative alternative qui fonctionne depuis plusieurs années, et qui a récemment été sollicitée par l'ASE pour accueillir des mineurs en rupture.

### **Un auditeur (Arnaud Lécuyer)**

Je suis au sein de la direction Enfance Famille du CD 31 le chef de service d'un dispositif nommé Le Havre, qui accompagne des jeunes qui ont des ordonnances de placement, mais qui sont en rupture ou en délicatesse avec les services de l'ASE, sur une courte période.

L'intervention juste avant me fait poser la question de la prise de risques et de la responsabilisation quand il y a une ordonnance de placement, ce qui revient un peu à l'intervention des moins de 18 ans qui vont fréquenter des CAARUD. Qui, quand il faut faire un pas de côté, peut le permettre aux travailleurs sociaux et

leur donner l'assurance qu'ils peuvent le faire ? C'est le juge, ou l'ASE ? Il y a aussi un pas de côté de la part des jeunes quand ils nous montrent qu'ils doivent, pour se sentir exister, prendre ces risques-là (fugue, rupture) pour désigner où est le problème. Pour prendre ces risques avec eux, on doit pouvoir les suivre, mais jusqu'où peut-on le faire ? Cela génère beaucoup d'angoisses. Cette prise de risques peut retomber sur le travailleur social de terrain.

### **Anne-Marie Thob**

Il faut communiquer sur ces enfants-là. Si on accueille un enfant et qu'on ne peut pas l'accueillir comme tous les autres, ne peut-on pas imaginer un travail en collaboration avec l'ASE, avec la PJJ, avec des partenaires pour lui offrir un accueil séquentiel, différent, exceptionnel ? Si cela se négocie, se discute autour d'une table avec des partenaires, cela s'inscrit dans son projet, la loi de 2002 nous le dit avec le « projet de l'utilisateur ». Écrivez ce que vous faites, écrivez le projet avec l'enfant, ses parents et sa famille si c'est possible. Écrivez, et ce que vous aurez écrit devra pouvoir se faire.

### **Véronique Desfours**

Dès lors que le magistrat est informé de la prise en charge dans ce dispositif (Havre), on peut imaginer effectivement des choses qui ne sont pas forcément très académiques. Après, le risque, on le prend ensemble. Le risque est pris par le responsable de l'ASE, par le CDEF, mais il est pris ensemble dès lors que c'est prévu dans le projet personnalisé.

### **Etienne Normand**

Il y a là quelque chose pour nos institutions qui est convoqué, qui nécessite un engagement fort de la direction et c'est aussi une question de partenariat. Il faut cet engagement clair d'une direction qui protège les travailleurs sociaux dans leurs actions, qui permet de répondre à la question du jeune qui se présente, mais aussi en lien avec les services de protection de l'enfance de l'ASE et autres par des conventions. Cette forme de travail doit être mise au travail dans les services, dans les institutions, du point de vue des règlements intérieurs et des projets de service et autres. Ce qui doit nous préoccuper, en tant que chefs de service, directeurs, ce n'est pas du tout la question de remplir les cases du projet d'établissement ou de service très propres en fonction des différentes lois qu'on retrouvera calquées d'une institution à une autre. Ce qui est le plus intéressant, et ce qui doit nous préoccuper, c'est l'ensemble des situations qui sont aux lisières de nos règlements intérieurs et des services, qui vont forcément nous inviter à des situations critiques en pratique et du coup, nous convoquer à réfléchir à cette situation. C'est sur ces situations que l'équipe est forte puisqu'elle peut nous faire remonter des choses que nous devons après travailler en termes de « process ». Je n'aime pas trop ce terme, mais de toute façon, on y est. Soyons clairs, c'est ce formalisme, cette écriture pour reprendre ce que disait Anne-Marie Thob, qui peut peut-être être intéressante à porter.

Nous, dans tous les cas, nous revendiquons ce partenariat. On aimerait dire que ce travail proposé sur la question inter-partenaire par rapport aux jeunes en errance est une chose à laquelle on aimerait convier la CNAPE et l'ASE pour réfléchir ensemble à ce type de lieu d'accueil puisqu'on a une chance à solidifier avec notre lieu-CAARUD en centre-ville.

Il y a un autre niveau aussi, celui de la prévention. On oublie que dans le médico-social il y a un niveau de repérage de situations critiques par le concept de relais interventions précoces que je citais dans mon propos. Il est important de former aussi ces adultes-relais qui sont les éducateurs de MECS, et les référents ASE à d'autres problématiques sur lesquelles ils ne sont pas en position d'expertise au point de départ, ne serait-ce que sur la question des consommations de produits, la question de l'agressivité, des agressions, des violences, d'autres formes de langage... Je suis éducateur spécialisé, ce n'est pas une valeur en soi. Ce qui est important, c'est la formation continue au fur et à mesure de notre profession et la formation initiale nous

donne des bases, certes, mais elles ne sont pas suffisantes en soi.

Du coup, cet échange permettrait d'être à plusieurs niveaux d'expertise autour de ces jeunes et peut-être aussi de penser et je reviens à ce que vous disiez à l'aide, à la notion de référent, c'est aussi penser ce renversement de paradigme. Est-ce que ces jeunes qui arrivent jusqu'à 25 ans, pour ne pas rester centré sur la question des 18/21 ans, qui ont des parcours d'errance, et sans forcément des parcours d'ASE, ne sont pas eux-mêmes experts de ce qu'ils sont en train de vivre ? Il y a peut-être aussi à penser les choses en termes institutionnels, mais à leur place, en termes de santé communautaire, quelque chose qui n'existe pas puisque la jeunesse en France, en termes de concept, on est plutôt en train de la mettre de côté plutôt qu'en exergue.

### **François Chobeaux**

Je vais à mon tour faire un pas de côté sur le pas de côté. Je change de casquette et je me situe comme expert, chercheur, et pas seulement animateur de cette table-ronde. Cela me renvoie à 20, 25 ans de travail en accompagnement d'innovations dans le réseau Errance où, chaque fois qu'une innovation a pu fonctionner, a pu démarrer, un triangle institutionnel vertueux avait fonctionné. Ça a été inventé par des individus, professionnels, soutenus par leur hiérarchie qu'ils ont convaincue, ou qui était peut-être partante dès le début, et cela a été intégré, accompagné par la tutelle. Là aussi, il y a eu un travail de persuasion à faire. Cela peut fonctionner, et quand ça fonctionne, ça fonctionne bien.

J'y retrouve la réponse apportée au point de vue clinique, éducatif sur le pas de côté. Oui au pas de côté nécessaire, mais pas tout seul, pas à la sauvage, sinon c'est du grand n'importe quoi. Il faut que cela soit coordonné avec les collègues, et pourquoi pas, si c'est un gros pas de côté éducatif, il faut convaincre les tutelles. Et dans les ASE les directions départementales de la cohésion sociale, les DDPJJ, il y a des gens à convaincre et à associer.

### **Une auditrice (Manon Quesnel)**

C'est beau, c'est utopique, mais il faut le garder. On a envie de monter ça, de travailler tous ensemble, de prendre en compte qu'il y a des services pour les mineurs, des services aussi pour les adultes, et qu'aujourd'hui, il n'y a pas un mur entre les deux, Par contre, la réalité aujourd'hui au Samusocial où je travaille, c'est que nous nous retrouvons avec des mineurs. Et nous ne savons pas trop où aller, qui interpeller.

Oui, il y a des procédures judiciaires. Il faut signaler au Procureur. Dans la réalité, on n'a jamais eu de réponse. On demande des contacts avec l'ASE par les chefs de service des structures qu'on connaît, et c'est aussi compliqué. Ce n'est pas jeter la pierre. C'est que chacun est pris dans son travail et dans ses obligations qui sont compliquées, ce qui, aujourd'hui, amène toujours des non-réponses et de ne pas savoir quoi faire. cela fait un an qu'on demande une rencontre avec la direction Enfance-Famille de l'Hérault et on n'a jamais de réponse. Les signalements au Procureur qu'on fait, un à deux par semaine, pas de réponse. Que fait-on du coup ? On continue à bricoler seul et à se mettre dans l'illégalité, ou on essaye d'aller dans la provocation et les laisser seuls et ne pas avancer parce que ?

### **Un auditeur**

Peut-être enfile un gilet jaune ?

### **Un auditeur**

Avant de travailler dans la protection de l'enfance je travaillais dans un CHRS, et on faisait constatait déjà que le public rajeunissait beaucoup, et pour les travailleurs sociaux qui avaient plutôt l'habitude de travailler avec des personnes qui étaient à la rue, qui étaient vraiment dans des addictions fortes, etc., c'était vraiment un nouveau public. Côté ASE on se pose les mêmes questions aujourd'hui.

Le constat que vous faites est juste. Je ne dirais pas que c'est utopique ce qu'on pense. On fait des constats qui se reportent d'année en année. Pour autant, je ne trouve pas que les choses soient statiques, les constats qu'on fait sont partagés. On peut les identifier. On peut se dire que, quand même, la loi apporte des choses.

La question de la référence, j'ai un peu de mal avec ça, pas tant sur la notion elle-même mais sur sa mise en œuvre. En revanche, la question du paradigme abordé tout à l'heure, c'est quand même l'utilisateur qui va choisir son référent, parce qu'on peut être référent ASE et à un moment, se poser la question de se dire « il n'adhère pas ». Il a le choix. On est entrés dans un respect beaucoup plus fort de l'utilisateur, de ses choix, de sa place dans les structures, mais cela ne se matérialise pas encore de manière aussi forte que ce qu'on souhaiterait. Il y a de la marge de progression et c'est pourquoi on travaille aussi.

Si tout était déjà tout fait, on n'aurait plus d'intérêt non plus. On y est engagé. On essaye de faire avancer les choses. Je pense que des dispositifs existent.

On posait tout à l'heure la question des 18-25 ans. On n'y pas apporté de réponse directe, mais il y a tout même tous les dispositifs d'aide sociale en France qui existent, comme les fonds départementaux d'aide aux jeunes.

Les services sociaux de secteur sont là aussi pour apporter de l'aide. On ne va pas regarder les choses de manière angélique, on sait de quel public on parle. Ce sont des publics qui n'ont pas forcément la capacité d'aller vers les dispositifs, qui ont eu des histoires peut-être difficiles avec l'ASE, peu importe. Et il y a des associations, des professionnels, des bénévoles qui peuvent raccrocher les personnes dans un projet, qui vont leur permettre de bien vivre, etc. Et la question des dispositifs lourds vole complètement en éclat dès lors qu'on a une entrée qui se veut protectrice, soutenant avec des dispositifs qui peuvent exister tels que ceux que vous décriviez à Saint-Nazaire qui, pour moi, ne sont pas choquants.

Il ne faut pas non plus qu'on se dise que l'ASE, les services associatifs, le service associatif habilité qui effectue une mission de service public, vont répondre à tout. Il faut qu'on s'autorise, en France, et le secteur associatif a cette force-là, d'apporter des réponses sur-mesure à des situations comme celle qu'on est en train d'aborder aujourd'hui qui va difficilement rentrer dans des dispositifs classiques. Il faut qu'on soit inventif, qu'on puisse leur apporter de l'aide. Si ils viennent vers nous, il faut qu'on soit aptes à leur répondre et à leur apporter une réponse qui soit digne. Quand il n'y a pas de réponse, ou que la réponse est différée, quand on parle de l'urgence sociale, quand on parle de la nourriture, de l'hébergement, on arrive à parler de dignité

#### **Une auditrice (Martine Lacoste)**

Je suis déléguée régionale de la Fédération Addiction, et directrice de l'association Clémence Isaure (CSAPA et CAARUD, Toulouse).

Pour prolonger le propos, il me semble que la plus grosse difficulté, la plus grosse détresse des gamins que l'on rencontre est de ne se sentir appartenir à rien et à personne, sauf parfois à leur tribu dans la rue. Au fond, si nos services ont quelque chose à faire, si tous les éducateurs qui sont dans la rencontre avec eux ont quelque chose à proposer, c'est précisément dans l'ici et le maintenant, la force d'une rencontre possible, et cette rencontre, me semble-t-il, quel que soit le lieu et quel que soit le moment, est possible pour un éducateur.

Étienne Normand l'a dit, mais je pense que c'est important que là, pour le coup, les directions, les Conseils d'administration, mais aussi les institutions, puissent donner la garantie aux travailleurs sociaux qu'ils sont soutenus par une pyramide qui tient la route. Et cette pyramide, on doit la construire dans une solidité et dans une cohérence. Il me semble que c'est quelque chose qui fait encore défaut et sur lequel nous avons véritablement à progresser.

Le terme de relais dont vous avez parlé, Madame Desfours, concernant les besoins de relais du Conseil

départemental, la question de relais ne doit pas être le syndrome de la patate chaude. C'est une construction bien en amont, mais là, il faut peut-être que les services de l'aide sociale ouvrent un peu les portes à des partenariats, mais ceci pas au niveau des éducateurs. Ce n'est pas à eux de faire le travail tout le temps, mais à notre niveau, celui des directions, comment elles peuvent, ensemble, construire des conventions.

On parle de « maison d'enfants à caractère social ». Dans « maison d'enfants », j'entends d'abord maison. Et dans une maison, il n'y a pas toutes les compétences, loin de là, et heureusement d'ailleurs, parce qu'elle serait très probablement pathogène. Ces compétences, il faut aller les chercher, les construire en amont. Peut-être qu'effectivement, chacune des MECS peut être accompagnée comme un vaisseau avec à côté des dauphins, et que ces dauphins puissent être pas loin, en relais, en présence, mais en présence avec l'équipe de la maison d'enfants.

Je pense que là, c'est peut-être votre administration qui peut favoriser ces liens, favoriser la légitimité des interventions, la légitimité des constructions de partenariat.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister, c'est la notion d'intervention précoce. On a entendu qu'à 5 ans, 6 ans, tout est fichu. Non, il y a un processus. Et effectivement, tout est en mouvement, tout est en construction, et je pense que sur la notion d'intervention précoce, la plus précoce possible, des réseaux existent et il faut les mobiliser.

À Toulouse nous avons le réseau Parentalité qui est tout à fait actif pour accueillir la réflexion autour de situations de gamins qui ne vont vraiment pas bien, parce que ce ne sont pas que des questions sociales. Il y a aussi des questions psychologiques très importantes, des problèmes de psychotraumas non traités, et cela craque à 18, 19, 20, 22 ans, voire 40 ans. A ce propos, hier soir, peut-être que c'est l'opportunité qui l'a voulu, je recevais un gamin que nous accueillons en appartement thérapeutique. Il a 24 ans et il est papa. Je lui dis « mais toi, tu sors de l'aide sociale à l'enfance. Tu as un contrat jeune majeur. Si aujourd'hui, tu imaginais quelque chose qui aurait pu t'aider, ça aurait été quoi ? ». Il me dit « le pire, c'est que je me suis senti abandonné - ce n'était dans la Haute-Garonne - parce que j'avais des contrats de trois mois chaque fois, et à chaque fois j'avais l'impression de passer un examen ».

Là nous avons des efforts à faire. Des efforts de conception, des efforts de langage, mais aussi sur cette notion d'avoir d'avoir un projet déterminé. La notion de projet, je l'entends avec ce terme de seuil bas. *Bas seuil* n'est pas un bon terme. Je préfère *seuil très adapté d'exigence*, parce que pour le coup, cela veut dire se mettre à la hauteur et à la possibilité de quelqu'un et avancer avec lui, mais pas avancer tout seul. Un éducateur spécialisé qui se retrouve tout seul avec un môme, ça ne va pas. On le sait, de la même manière qu'une maman seule, un papa seul, on ne peut pas être tout seul. Je pense que cette collaboration doit vraiment s'ouvrir, mais de façon quasi institutionnelle pour qu'ensuite, sur le terrain, les éducateurs se sentent mobilisés.

La deuxième chose que m'a dite ce gamin, c'est que ça serait bien s'il y a un lieu pour qu'on puisse s'aider les uns les autres. Et au-delà, il y a cette question d'appartenance à un lieu, donc la maison d'enfants. C'est un lieu d'appartenance. On ne fait pas qu'y préparer l'avenir, me semble-t-il. On y est ici aussi et maintenant à vivre un plaisir et un partage ensemble, et cela fait mémoire, et ces moments font trace.

Cette notion de santé communautaire, je ne sais pas si c'est Étienne Normand qui a prononcé le terme, mais c'est le sentiment d'utilité. À quoi vais-je être utile demain ? Quel adulte pourrais-je être demain ?

### **Une auditrice (Ferourdjia Titous)**

Ce que j'entends, c'est aussi d'interroger les centres de formation par rapport à ces jeunes dans les différents dispositifs. Les formateurs ont une méconnaissance des pratiques.

### **François Chobeaux**



Gardons ce point en réserve, il sera traité dans un des ateliers de fin d'après-midi.

### **L'auditrice**

Et par ailleurs, la dernière intervention, et la réponse de ce jeune en termes de proposition, il existe les CRPA, les comités régionaux représentant les personnes accueillies et accompagnées. Il serait intéressant que tous les territoires s'en emparent. Dans les Hautes-Pyrénées cela existe et fonctionne, en associant pleinement les accueillis et accompagnés sans pour cela les mettre de côté, c'est-à-dire de ne pas les considérer à part. Nous présenterons en atelier ce que nous faisons.

### **François Chobeaux**

D'autant plus que l'un des témoignages dans cet atelier portera sur le travail fait par le centre de formation Erasme, à Toulouse, pour intégrer des usagers du social dans les dynamiques de l'espace de formation.

### **Un auditeur (Patrick Chorowicz)**

Le thème de cette table ronde est un thème difficile, parce que si on veut bien le regarder en face, il nous renvoie indépendamment des manques de moyens qu'on a évoqués à un certain moment, à des politiques de certains départements, à la politique de l'État. On peut regarder ça et ne pas regarder le reste. Je vous propose de regarder le reste, et là, ce n'est plus à la table ronde que je m'adresse, c'est à nous tous et je me mets dedans, même si je suis à la retraite après avoir passé grosse partie de ma carrière à la protection judiciaire de la jeunesse.

Cela nous renvoie aux « inadaptés », aux « patates chaudes », les metteurs en scène de nos échecs, et à ceux qui les accueillent. Tous ces jeunes, ou moins jeunes, avec qui nous avons été collectivement en échec. Ce n'est pas l'institution de placement MECS, PJJ, qui a été mise en échec. C'est nous tous comme professionnels. C'est collectivement et c'est ce partenariat qu'on ne sait pas travailler, parce que les jeunes qui s'en sortent, ceux que l'on montre, sont ceux qu'on arrive à bien accompagner, ceux qui ont profité plus ou moins bien de l'aide, même après la majorité, très bien, ce sont nos réussites. Mais ceux dont on est en train de parler sont les autres, et il faut accepter de les regarder en face. Et quand on acceptera de vraiment les regarder en face, et en partenariat, peut-être qu'on pourra parcourir le chemin à venir et peut-être qu'on pourra faire des propositions, y compris aux instances qui pourront nous accompagner dans cette réflexion.

### **François Chobeaux**

Oui. Mais prenons aussi en compte que dans cette salle il y a un certain nombre d'inventeurs et d'inventrices modestes et géniaux, qui sont dans l'essai d'invention permanente, de pas de côté permanent.

### **L'auditeur**

Simplement préciser que l'échec ce n'est pas la faute, et qu'il est important de ne pas avoir une approche christique de ces questions..

### **Une auditrice**

D'où vient le plan d'aide, peu importe. L'important, c'est qu'on accompagne en travaillant alors la question de la coordination, des articulations et des relais. C'est comment cela se prépare, comment cela s'anticipe, comment il peut y avoir ce passage et un accompagnement qui permet de ne pas perdre les repères.

### **Un auditeur**

C'est une réflexion aussi sur les parcours des jeunes qui nous questionnent et sur lesquels on a le sentiment que ce n'est qu'une répétition de ruptures, pour beaucoup on n'arrive pas à sortir de la répétition malgré des essais éducatifs différents et variés. J'ai le sentiment qu'il y a souvent les mêmes problématiques à la base avec des profils abandonniques, des gens qui ont vécu des rejets très précoces qui font qu'il n'y a aucun appui familial ou levier possible de ce côté-là, parfois la question de la place de la naissance, qui mettent souvent en difficulté les accompagnements. Pour certains les familles et les parents peuvent exister, mais

tous ceux qui ne peuvent pas compter sur leurs familles ? Comment travailler avec ces familles-là ? Et là je rejoins les partenariats. Il y a peut-être des questions de fonctionnements familiaux, de thérapies familiales, qui dépassent le travail éducatif. Il me semble qu'on a un profil d'enfant qui met en difficulté et à 18 ans, forcément, s'il n'y a aucun relais familial possible, il y a la rue.

Parfois, dans la famille élargie, il peut y avoir une ressource quelque part qui lève un doigt à un moment donné. Un grand-père pas trop fatigué qui est à 500 km. On l'a vu deux ou trois fois, mais parfois il n'y a personne.

### **François Chobeaux**

Avant de laisser un démarrage sur les familles, je rebondis sur la répétition.

Je reprends ma casquette de professionnel-chercheur. On constate ces répétitions permanentes, ces enfermements permanents. Et ça nous secoue, et comme disait Patrick Chorowicz, cela peut nous faire nous sentir en échec, parce qu'on a un rêve, une illusion, une mission, un fantasme, appelez-le comme vous voulez, de sauver le Monde en général, et les jeunes en difficulté en particulier. Mais peut-être bien que cette grande mission d'insertion heureuse est à réfléchir autrement, à relativiser, et que notre grande mission ce n'est pas forcément de les torturer jusqu'au bout pour qu'ils reviennent ou qu'ils parviennent à une insertion parfaitement normée et souvent impossible, mais de construire un accompagnement pour eux, tels qu'ils sont, pendant très longtemps. Et pour cela échangeons avec nos collègues du médico-social, plutôt que de nous acharner à des insertions socialement très complexes et psychologiquement souvent maltraitantes.

### **Une auditrice**

Oui à l'investissement possible, complexe, de la famille, le plus possible. Mais quand cela ne marche pas il y a aussi les associations de bénévoles. Dans notre MECS la question se pose de faire intervenir des bénévoles, des « parrains », des personnes qui travaillent ou qui ne travaillent plus, ou qui ont un certain réseau, qui pourraient entrer en contact avec ces enfants, et devenir, non pas leur référent, mais une personne vers qui l'enfant va avoir envie d'aller pour parler, discuter, construire son parcours avec quelqu'un d'autre qu'un professionnel.

### **Un auditeur**

Certes on a peu parlé du travail avec les familles, c'est peut-être parce qu'il va totalement de soi dans le cadre de la protection de l'enfance. Et le Code Civil, comme le Code de la famille, nous le rappellent en cas d'oubli.

### **Un auditeur**

Pardon, je suis désolé, mais il y a quelque chose que je ne comprends pas bien. Oui, effectivement, ce travail avec les familles est inscrit, il est présent, on en parle en MECS, d'accord, sauf qu'on a quand même eu un placement d'un membre de la fratrie ou de la famille pendant X années dans des institutions, et on arrive à 18 ans, et on voudrait demander éventuellement à ces familles d'être des ressources pour la suite jusqu'à une génération Tanguy. C'est juste là où j'ai un problème de compréhension.

Oui, j'entends bien le travail. La réponse de l'obligation alimentaire jusqu'à l'âge de 30 ans ne peut pas être satisfaisante en soi.

### **Une auditrice**

De quoi parle-t-on ? On parle des jeunes en errance. On sait que plus l'enfant va rentrer tôt dans le dispositif, moins il va en sortir. C'est une réalité. Alors comment on accompagne la parentalité ? Les MECS et les référents ASE le font. On essaye tous de travailler là-dessus. Dans le cadre de l'assistance éducative, le premier objectif, c'est que le placement ne dure qu'un temps dans le parcours avant le retour à domicile.

Après, on a des familles, pour x ou y raisons où on arrive à travailler tout de suite le retour à domicile et on

arrive à faire des choses, et il y a des enfants dont on n'arrive pas à mobiliser les familles, avec des problèmes psy, des tas d'autres problèmes qui font qu'on sait que le placement va être long.

Plusieurs questions se posent : quelle est la meilleure protection pour l'enfant ? Il y a la question du statut qui va se poser à un moment donné. Est-ce qu'on va aller vers une délégation de l'autorité parentale, vers une tutelle ? Est-ce qu'il y a du délaissement ? Tout cela doit faire partie de l'évaluation continue de la situation. Bien sûr, pour ces jeunes en errance, même s'ils ont été placés dans le cadre de l'assistance éducative pendant 16 ans, et que la famille n'a pas été là, on peut aussi se dire, mais finalement, comment on a travaillé sur cette situation, et qu'est-ce qu'on n'a pas proposé aux jeunes comme prise en charge qui aurait permis de travailler différemment. Je pense qu'il y a encore de gros progrès à faire là-dessus.

Qu'est-ce qu'on fait avec la famille ? L'obligation alimentaire, c'est sûr que cela ne fonctionne pas, parce qu'on parle de jeunes qui sont en errance. On l'a dit dès le départ, ils n'ont pas les relais nécessaires. On leur demande d'être autonomes, d'être bien autonomes et de pouvoir se gérer tout seuls, et un budget, et un logement et un emploi, etc., alors qu'ils ne sont pas encore là.

On a parlé tout à l'heure de l'entretien à 17 ans. Il faut qu'il soit introduit dans tout le parcours. C'est aussi, je vous ai entendu, comment on peut faire participer les jeunes et la famille à la prise en charge. Cela veut dire comment on recueille leur avis, comment on recueille leurs propositions, leurs observations sur ce qui peut être mis en place. C'est aussi le travail à mener à engager avec la famille, les mineurs, et les jeunes qu'on accueille. L'objectif de cet entretien de 17 ans, c'est bien ça..

#### **Une auditrice**

Je travaille en MECS. Tout à l'heure, Madame Desfours a dit qu'il n'y a pas de baisse au niveau des moyens. OK. Mais en même temps, il n'y en a pas beaucoup qui sont développés, parce que les relais, les réseaux, le travail avec la famille, le travail avec des partenaires, tout cela prend énormément de temps, et quand on est éducateur en MECS on est d'abord dans le quotidien, dans la rencontre avec l'enfant. On aimerait bien se dédoubler, se tripler pour pouvoir créer tous ces réseaux, mais on a un problème de temps et dans ce sens, de moyens humains.

Pour l'ASE, c'est pareil. Les équipes n'ont pas forcément assez de temps au vu du nombre de situations qu'elles ont. Oui, on discute, on échange, on sait qu'il y a des partenariats du réseau qui sont possibles, et on imagine comment on pourrait atténuer l'errance de ces jeunes, mais on n'a pas les moyens humains pour le faire.

#### **Jean-Louis Losson**

Par rapport à cette question, la CNAPE est très attentive aux mouvements qui ont lieu dans certains départements concernant les délégations. Les MECS reçoivent une délégation plus large de la part des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, donc des départements. Ces établissements sont amenés à développer des compétences qu'elles n'avaient pas antérieurement puisque c'étaient auparavant les référents ASE qui les portaient.

On constate que c'est une mission qui est très complète. On ne peut, dans une MECS, être dedans et dehors, et cela demande une mobilisation, une révision du projet qui, dans certains départements, est quelquefois menée de manière un peu rapide, pour permettre aux MECS de pouvoir pleinement occuper cette délégation avec le fait qu'il y a des questions de responsabilité, d'engagement de la part de la structure, des professionnels eux-mêmes pour permettre que ce travail continue de se faire. Il ne faut pas non plus que la MECS se retrouve seule interlocuteur, notamment lorsqu'il y a des difficultés. Il y a une vraie vigilance qu'il convient d'avoir et le témoignage que vous apportez est tout à fait juste.

#### **Une auditrice (Catherine Dombier)**

Je travaille en Belgique. Le décret de l'aide à la jeunesse en Belgique est à peu près similaire, je pense, à celui de la France, qui est de maintenir le jeune dans son milieu de vie le plus possible. On place ces enfants non pas parce qu'ils n'ont pas leurs compétences d'enfants. Je pense qu'ils les ont bien, et qu'ils nous mettent bien en mal, et ils font leur boulot, et c'est normal. On les place par manque de compétences des parents. C'est une question que je me pose beaucoup, quels sont vraiment les services qui travaillent l'incompétence des parents ? Comment on apprend à ces parents à devenir parents et à remplir leurs missions pour minimiser le placement en institution et que ces jeunes rentrent plus vite chez eux ? Qui tient la main à ces parents ? Ils ont besoin qu'on leur tienne la main. Ils n'ont pas appris. Ils sont paumés.

Les services ASE, MECS, parfois se substituent. J'ai le sentiment, en Belgique surtout, qu'on se substitue à l'autorité parentale. Ces parents qui se sentent incompétents ont face à eux des équipes de professionnels qui offrent tout ce qu'il faut à leurs gamins et puis, ils se sentent davantage incompétents et donc, ils se retirent de plus en plus des situations. Chez nous, on dit souvent qu'on a une obligation de moyen, pas une obligation de résultat, parce qu'on parle beaucoup d'échec, etc., et je pense qu'il faut un peu relativiser les situations qu'on n'arrive pas à solutionner, mais il faut surtout se poser la question « est-ce qu'on s'est vraiment donné tous les moyens nécessaires à toutes les échelles que ce soit, y compris politique, quelles qu'elles soient, pour se donner, à nous, les moyens d'agir ? Cela rejoint aussi la réflexion sur les moyens financiers, les moyens humains, parce qu'il faut du temps, des gens pour aller rencontrer tous ces parents. S'est-on vraiment donné les moyens et a-t-on donné à ces jeunes, à ces familles tous les moyens de solutionner leurs problématiques ?

### **François Chobeaux**

Cette intervention nous propose une belle amorce de conclusion sur la prévention primaire, la vraie, l'accompagnement, le bien-être familial qui dépend pour partie de conditions politiques et sociales. Etre parent, éduquer un enfant, cela dépend aussi d'avoir un travail stable, de pouvoir éduquer l'enfant à deux, de ne pas avoir un travail posté qui fait que, quand je reviens, je me couche et je ne vois pas les bêtises qu'il fait. C'est avoir un habitat digne. Après, on peut causer éducation.

### **Jean-Louis Losson**

Les Caisses d'Allocation Familiale sont également des acteurs dans ce domaine puisqu'elles ont maintenant une mission qui leur est bien reconnue en matière de parentalité avec des budgets qui y sont associés.

Ce que je peux voir de mon expérience sur le territoire de Midi-Pyrénées, c'est que les schémas départementaux de protection de l'enfance, pour prendre un peu de hauteur par rapport aux questions qu'on se pose aujourd'hui, s'articulent quasiment partout avec les schémas départementaux de service aux familles qui, du coup, viennent renforcer sur les territoires le travail entrepris par des associations.

Effectivement, on se fait un peu mal en parlant d'échec, en parlant de situations dans lesquelles on se retrouve nous-mêmes en difficulté, mais il faut regarder aussi les dispositifs dans ce qu'ils apportent, et quand on parle de partenariat d'une nécessité. A l'échelle de la Région, je trouve que ces croisements entre les schémas départementaux de service aux familles, et les schémas départementaux enfance/famille viennent mieux faire connaître et donc, reconnaître les différents dispositifs qui existent. Et ceci dès l'échelle micro avec les réseaux de parentalité des CAF, des actions par des communautés de communes, par des communes, et les associations locales. C'est aussi à ce niveau-là que les choses peuvent se tuer, en reposant sur des bénévoles, sur des engagements personnels de personnes qui viennent soutenir aussi tous ces éléments dans des territoires qui sont quelquefois un peu délaissés ou simplement éloignés des centres urbains.

### **François Chobeaux**

Il y a aussi actuellement les projets et les engagements de la Stratégie Pauvreté avec la scolarité obligatoire à 3 ans, et avec la volonté d'augmenter le nombre de crèches et d'y renforcer fortement à la mixité sociale, qui peuvent nous aider.

#### **Un auditeur**

Existe-t-il des associations en contact avec des parents d'enfants placés, qui engagent du travail entre pairs ?

#### **François Chobeaux**

Il y a ATD Quart Monde qui dit « on est des parents pauvres, mais arrêtez de dire qu'on ne sait pas éduquer nos enfants ». On peut les écouter et travailler avec.

#### **Jean-Louis Losson**

ATD Quart Monde fait partie des mouvements adhérents à la CNAPE, et nous apporte une expertise particulière. D'autre part une fédération comme la CNAPE a des relations avec les ministères pour pouvoir porter la parole de ce que les professionnels vivent avec difficulté. C'est pour cela qu'on milite pour l'existence d'un ministère de l'enfance et de la famille, pour plus de visibilité de ces questions. Ce militantisme, on ne le voit pas forcément dans le concret d'aujourd'hui, mais il y a aussi des initiatives à ce niveau.

La question de la représentation des usagers et des ex-usagers est importante avec ce qu'ils peuvent nous apprendre. La participation des usagers n'a jamais été aussi importante dans nos structures avec la loi de 2002. Je vois aussi dans certains départements des associations d'anciens de l'ASE qui sont intégrées à des éléments de réflexion. Ce n'est pas anecdotique.

#### **Véronique Desfours**

On a une commande politique sur la participation des usagers à l'élaboration et à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques qui les concernent, dans le cadre plus global d'un « dialogue citoyen » sur un certain nombre de politiques. Ils vont être associés à la révision du schéma départemental de protection de l'enfance.

#### **Jean-Louis Losson**

Je voudrais parler aussi des jeunes pris en charge dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, qui ont pu connaître l'incarcération, des dispositifs alternatifs tels que les centres éducatifs fermés, qui sont un point sur lequel la CNAPE est fortement engagée.

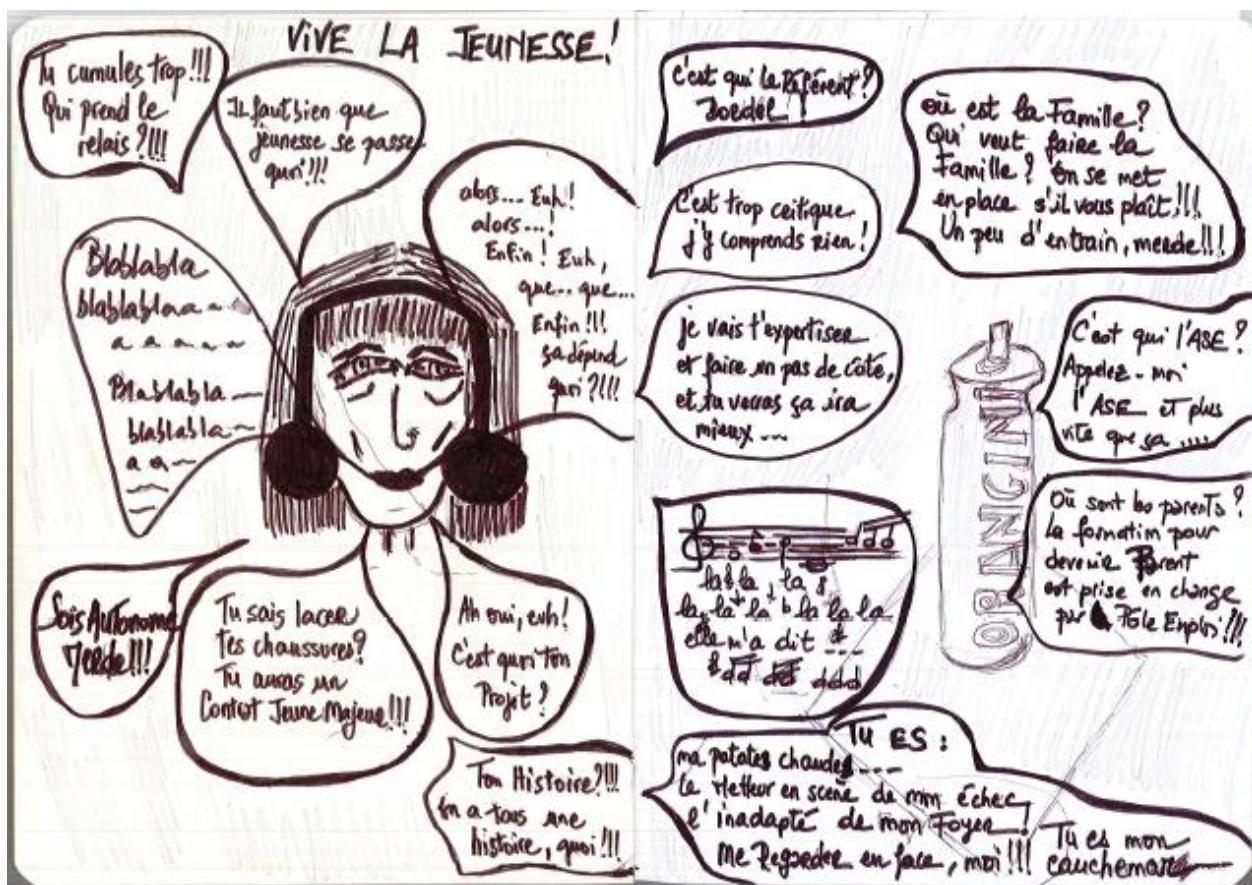
Le constat qu'on fait pour ces jeunes en errance, et qui pour le coup est partagé, c'est qu'ils ont très majoritairement traversé l'institution scolaire en passant au travers des mailles du dispositif avec des niveaux scolaires qui sont, de manière générale, de l'ordre de CE1, CE2, et qu'ils ont des parcours plus que difficiles, qui, quand on regarde les choses, après ce qu'ils ont vécu, souvent des parcours en protection de l'enfance, qui ont été mis en échec avec des fugues, avec des parcours difficiles, et pourtant ils sont encore debout. C'est important de mettre les moyens sur ces parcours de jeunes en grande difficultés, en les regardant avec leurs compétences, leurs capacités, pas seulement du point de vue de leurs déficits ou de leurs passages à l'acte. Ils peuvent être auteurs de méfaits, il faut les traiter comme tels, mais il faut aussi les reconnaître dans la totalité de leur personne et de leur parcours pour pouvoir leur apporter réellement un projet qui puisse leur amener une volonté d'aller plutôt vers le bien que de continuer à commettre des actes de délinquances. Il faut les regarder avec profondeur et avec le prisme du temps

#### **François Chobeaux**

Merci. Nous avons bien avancés sur les évidences de besoins transversalité, et sur les complexités à prendre en compte. Maintenant, à chacun de s'emparer de cette réflexion collective.

## La table-ronde : autre forme de synthèse

Pour sourire, voici une autre forme de compte-rendu des échanges de la table-ronde, proposée par Marie-Eve Santi, une des participantes aux rencontres.



## **QUE NOUS APPRENNENT LES BIOGRAPHIES DES SDF SUR L'ENTREE EN ERRANCE ?**

---

### **Conférence de Lionel Saporiti**

Je suis éducateur spécialisé et docteur en sociologie. J'ai travaillé comme éducateur puis comme chef de service en CHRS. Maintenant je suis responsable de formation dans une école de travail social à Mulhouse. J'ai quitté le métier depuis cinq ans

Mes travaux sur la grande précarité ont débuté en master, quand j'étais éducateur en foyer d'hébergement. Je me suis questionné sur cette population qu'on appelait autrefois les clochards, ceux qui viennent passer une nuit par le 115 puis qui repartent, et à partir du moment où on leur propose un projet de réinsertion sociale, ils partent en courant, ils ne veulent pas en entendre parler. J'avais lu certains écrits sur cette population les déclarant comme fous, malades, alcooliques. J'ai débuté ma recherche sur le terrain en essayant de rencontrer une quinzaine de personnes, puis en essayant de comprendre leur rapport à l'Institution.

Ensuite j'ai entamé un doctorat sur presque cinq ans et j'avais envie, toujours avec une certaines population que je vais décrire après, d'aller un peu plus loin, j'avais envie de partager du temps avec eux. J'ai essayé d'être en immersion pendant quatre ans avec dix personnes que j'ai appelées les *seniors de la rue* parce que le sigle SDF me parle peu. C'est un acronyme très flou. Pour moi, un SDF peut être un demandeur d'asile, une personne qui gagne le SMIC et qui dort dans sa voiture, un clochard, un jeune en errance... Autant de dynamiques très différentes qui ne constituent pas une population homogène.

J'ai principalement fait ma recherche dans quatre villes (Colmar dont je suis issu, Mulhouse, Strasbourg et Belfort) , ceci non pas dans le but d'une étude comparative, mais parce que j'avais du mal à trouver sur place des personnes qui correspondaient au groupe enquêté, mon critère étant qu'elles soient depuis plus de quinze ans dans la rue, et hors de toute assistance sociale. Ce profil qu'on appelait dans le temps, comme on le disait, les clochards. Des personnes dont on dit qu'elles sont désocialisées, décrochées de tout.

L'idée, était de passer un an et demi, voire deux ans avec chaque personne. Me limiter à 10 m'a permis de les rencontrer longtemps, plutôt que d'en voir un plus grand nombre de manière plus ponctuelle. Mon terrain s'est beaucoup agrémenté de récits de vie, mais aussi d'un an d'observations directes avec eux.

Je suis encore en contact en certaines d'entre elles et de fait je continue l'enquête quand elles me donnent des nouvelles. Elles me disent comment elles évoluent au cours du temps, puisque j'ai soutenu ma thèse en 2015.

Pour cette intervention j'ai essayé de réfléchir sur le sens de leurs biographies, en quoi elles nous renseignent aujourd'hui sur les jeunes SDF et sur ceux qu'on appelle aujourd'hui des jeunes en errance. J'ai beaucoup utilisé ce que j'appelle « les récits d'après malheurs », identifiables une fois que les personnes sont dans la rue et qu'elles se maintiennent par les ficelles de la survie qu'elles ont mises en place pour résister, et ainsi refuser toute aide, toute assistance, qui pourraient être des occasions de se donner une chance de sortir de la rue.

Je reviendrai par la suite sur ce que j'ai appelé ces récits d'après malheurs. Pour aujourd'hui j'ai coupé le récit en deux parties, avec d'abord l'avant-chute qui est la vie ordinaire "dans la société". Souvent ces hommes étaient mariés, avec des enfants, avec un emploi plus ou moins stable. La deuxième partie c'est l'arrivée dans

la rue avec les récits d'après malheurs qui concernent une temporalité d'une quinzaine d'années. Pour cette intervention j'essayé d'extraire de ces récits la manière dont ils parlaient de leur jeunesse, c'est à dire le moment où ils sont arrivés dans la rue.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je crois utile de présenter certains résultats de ma thèse qui font lien avec le début de la zone, au tout début du récit d'après malheur, quand on part de chez soi, ou qu'on perd son logement et qu'on va dans la rue. On verra après que les âges sont différents. Vous avez des personnes qui sont arrivées dans la rue à l'âge vers 20/25 ans et puis d'autres, par exemple Mr Jo, arrivées assez tardivement, vers 35 ans.

De manière globale, j'ai tenté d'analyser ce que j'appelle « les ficelles de la survie » qui, pour moi, marquent l'entrée dans une carrière des séniors de la rue. Elles se comprennent à partir de trois invariants, c'est-à-dire que, quelle que soit l'histoire de la personne, sa singularité, ils restent les mêmes : la manière de gagner sa vie (la manche), la manière de se loger dans la rue (le squat) et la manière de maintenir ce que j'appelle « des liens avec l'intérieur » qui viennent de liens socio-affectifs très forts construits dans la rue soit avec les acteurs de l'environnement proche que sont les commerçants, les policiers, les jeunes dits désœuvrés, voire des pairs. Cela a été l'une des informations contre-intuitive de ma recherche, l'une des grandes découvertes de ce travail de terrain, le fait que la rue ne leur a pas tout pris, et qu'ils ont encore des liens très forts, notamment avec leurs enfants. Je pense à Monsieur Jo par exemple, qui m'a présenté ses enfants au bout d'un an d'entretien, des enfants qui sont à la faculté, qui viennent le voir sur son lieu de travail (on en parlera après) et qui lui demandent le week-end de l'argent de poche pour sortir et manger avec des amis.

Donc, vous voyez qu'un sénior de la rue n'est pas du tout dans une forme de désocialisation, dans une forme de rupture familiale douloureuse et longue. Au contraire, ce sont des personnes qui maintiennent encore leur rôle de père soit de manière matérielle, économique, avec le peu d'argent qu'ils gagnent et qu'ils consacrent à leurs enfants, soit de manière affective, c'est-à-dire qu'ils s'inquiètent toujours de leur devenir, ils leur donnent toujours des conseils quand ils viennent les voir. On est toujours dans un maintien du rôle de père, voire de fils, ou encore de frère.

Ce propos est important pour comprendre, par exemple, dans un premier temps, la manche qui est, pour eux, une activité qui délimite un coin de rue. On a souvent tendance à penser que pour les personnes qui font la manche, le choix du lieu se fait en fonction de l'affluence, c'est-à-dire du monde qui passe pour avoir la chance d'avoir des sous dans l'escarcelle. Je les ai appréhendés en situation de manche puisque c'était là où ils étaient le plus visibles dans la ville. J'ai passé énormément de temps auprès d'eux pendant la manche, avec le risque permanent d'être l'intrus et de les perturber dans leur activité. En fait, j'ai beaucoup analysé la manche et le choix du lieu en fonction d'une chose que j'ai remarquée, pour les dix, le lieu choisi est un lieu qui n'est pas d'une affluence folle. C'étaient des lieux où, certes, il y avait du passage, mais pas énorme, et surtout, j'ai constaté qu'il y avait très peu d'argent qui rentrait dans les escarcelles. Le critère spatial de rentabilité n'était donc pas prédominant.

Au contact de ces personnes, au début du récit d'après malheurs, elles m'ont expliqué que ce lieu, ça faisait quinze ans qu'elles le pratiquaient et donc, quinze ans qu'elles y étaient stabilisées, sédentarisées. Alors la question était de savoir ce qui les faisait rester ici puisqu'il y a peu de rentrées d'argent par rapport à la manche près d'un supermarché. Pour comprendre, je vais raconter ma rencontre avec monsieur Jo sur son parking, à Colmar.



C'était au début de ma thèse, je dis son parking, parce que c'est le sien et il le défend de manière assez virulente et puis, il est reconnu par tous les acteurs de l'environnement comme l'ayant-droit, celui qui peut y rester sans aucun problème.

Quand j'ai rencontré ce Monsieur alors âgé de 56 ans pour la première fois, je me suis présenté, « bonjour je suis chercheur et j'aimerais vous interviewer si vous le souhaitez ». Dans ma logique d'apprenti chercheur je me disais que j'allais pour cela extraire les personnes de la rue pour les amener dans un cadre rassurant, soit un bar, soit un café, en fait un endroit rassurant pour le chercheur, un cadre qu'il maîtrise. J'ai dit à Monsieur Jo « *vous venez, je peux vous offrir un café* ». Il faisait très, très froid. Sa réponse m'a énormément interloqué : « *non, non, je ne pars pas d'ici. Je ne peux pas quitter mon lieu de travail, j'ai trop de clients* ». Par contre, il m'a dit « *je suis d'accord pour te rencontrer, qu'on échange avec toi, mais on reste ici, et si tu veux me payer un coup au bar, tu vas m'acheter deux bouteilles de vin* ». La relation a commencé comme ça. Au départ, quand il m'a dit « *j'ai beaucoup de clients, c'est mon bureau* », je n'ai pas compris. Je me suis dit que c'est peut-être une manière de me dire « *je fais la manche, je dépends des gens* », que c'était une manière de se présenter à moi comme un travailleur. C'est au fur et à mesure du temps avec lui, pendant des mois et des années, que j'ai compris qu'effectivement, c'est un véritable travail. Et d'ailleurs, dans son récit, il ne dit pas « *je fais la manche* », il dit « *je travaille* ».

Monsieur Jo a été un peu mon idéal-type, c'est-à-dire que j'ai voulu voir auprès des neuf autres personnes que j'ai rencontrées si les éléments forts qui transparaisaient dans ce récit d'après-malheur, ces ficelles de survie, étaient opérantes auprès des autres.

J'ai très vite compris que Jo travaillait réellement, 8 heures par jour, sans boire une goutte d'alcool. Il travaillait à réserver des places sur un parking, et à y gérer le flux incessant des véhicules. Si l'argent ne venait pas, ce n'était pas grave pour lui. Il disait « *de toute façon si je n'ai pas d'argent, ce n'est pas grave. L'essentiel, c'est que j'ai des clients* ».

Jusque-là, rien d'innovant, mais j'ai compris choix du lieu grâce à son récit en fouillant avant la chute, dans "sa vie d'avant". Il vendait des automobiles ; et qu'il avait choisi le lieu, non pas en fonction de la capacité du passage, mais en fonction de la capacité propre de ce lieu-là à pouvoir faire le lien avec ses anciennes compétences professionnelles. En fait, c'est une question de rôle, c'est-à-dire que le fait de pouvoir réactiver d'anciennes compétences professionnelles, la plupart du temps de manière symbolique, ou parfois comme ici de manière très concrète en plaçant les véhicules, en gérant les allées et venues, fait qu'au fur et à mesure les clients du parking, comme il les appelle, le voient comme le vrai gardien des lieux.

J'ai assisté à des scènes étonnantes. Une dame en Mercedes qui arrive, laisse le moteur tourner, et appelle Jo « *Jo, tu peux me garer la voiture deux secondes, je n'ai pas le temps de mettre des sous dans l'horodateur, je dois faire deux courses* ». Le temps que j'ai passé avec lui, j'ai vu cela des centaines de fois.

Pour en avoir aussi échangé avec les commerçants à proximité, ou avec une voisine qui lui amenait souvent à manger, il n'était plus du tout perçu comme un clochard, ou comme un SDF, mais comme le gardien des lieux qui avait son utilité. Il y a là une transaction identitaire avec le fait d'être reconnu par un environnement comme quelqu'un qui est encore utile et non comme quelqu'un qui dépend de la collectivité. C'est pour moi l'une des hypothèses qui permet de comprendre pourquoi ces hommes non seulement se maintiennent dans la rue pendant un certain nombre d'années, mais choisissent effectivement des lieux qui ne sont pas principalement financièrement rentables

J'ai retrouvé cela avec toutes les autres personnes suivies. Ce qui était assez troublant c'est qu'effectivement lorsqu'on abordait la manche dans le récit d'après malheur, toutes me disaient « *je travaille, moi. Je travaille 8 heures par jour* ». J'ai eu cette chance de pouvoir observer leur travail dans ce qu'on appelle des récits

pratiques, c'est-à-dire que ce sont des personnes qui ne se satisfaisaient pas uniquement de me dire « *je travaille* », mais m'expliquaient leur travail : « *tu vois, aujourd'hui, je vais faire ça* », et elles me montraient de manière très concrète ce qu'elles faisaient, comment elles le faisaient et pourquoi elles le faisaient.

Ce qui a été assez troublant, ça a été de voir que ce premier invariant, la rationalisation de la manche en travail, est un des facteurs qui permet une négociation identitaire de survie morale par la construction d'une fonction utile à la société, à la collectivité, ce qui permet de penser que l'on peut toujours faire partie de la société même en étant à sa marge.

Le deuxième invariant c'est la manière de se loger. Pendant un certain temps, je pensais que ces hommes qui ne vont plus vers le social après y être allés au tout début, plus jeunes, je pensais qu'ils dormaient dehors. Mais au fur et à mesure, j'ai compris que ce n'était pas le cas à part pour faire la sieste sur le trottoir entre midi et deux, pour reprendre le travail après jusqu'à 19 heures. Ce sont des personnes qui avaient toutes, dans les interstices de la ville, ce que j'appelle une niche de survie, c'est-à-dire un endroit, un toit, protégé de l'extérieur, pour pouvoir se retirer de la scène publique, pouvoir se retrouver avec soi, se reposer.

Le troisième invariant c'est le maintien fort de liens socio-affectifs avec la famille. Il y en avait qui n'avaient plus cette occasion, qui étaient en rupture familiale. Mais ces personnes n'étaient pas pour autant isolées car elles avaient construit, dans la rue, une famille symbolique, une famille auprès d'un groupe de personnes qui étaient dans la même condition sociale qu'elles. C'est le cas de Dany, qui a vécu 25 ans dehors à Strasbourg sur le trottoir. Il est toujours le grand-père symbolique pour l'enfant d'une femme qui habite à deux pas, que j'ai rencontrée pendant l'enquête, qui m'a expliqué pourquoi elle a décidé que Dany tiendrait ce rôle pour son enfant.

Au final, si on referme la boucle de mon travail de thèse, on voit que ces SENIORS de la rue ne sont pas si désocialisés que ça. J'ajoute que sur les dix personnes, quatre ne consommaient plus d'alcool depuis très longtemps et qu'elles sont toujours dans une dynamique de travail, dans la volonté d'être utiles socialement et de contourner le stigmate. Elles sont évidemment conscientes de l'image qu'elles renvoient, mais contourner ce stigmate les fait survivre en leur permettant d'être toujours perçues de manière positive en accédant à une forme de reconnaissance sociale dans la rue, ceci permettant de restaurer la dignité perdue due à la chute.

La question était, aujourd'hui, d'aller chercher dans ces récits d'après malheur la période de bascule, c'est-à-dire le moment où plus ou moins jeunes (il y en a qui sont arrivés à 25 ans, d'autres un peu plus tard, à 30/35 ans) ils sont arrivés dans la rue. Avant d'être des seniors de la rue, voici l'une des premières constantes, quand ils sont arrivés dans la rue, dès leur arrivée dans la rue, l'aide sociale a quasiment été mise tout de suite de côté. Ils ont fait un essai auprès du 115, et se sont très vite rendu compte que ce n'était pas pour eux. Patrick dit "*c'est chiant là-dedans. Devine pourquoi ? On le sait pourquoi, c'est partout pareil de toute façon : la baston, la drogue, les vols. Je préfère être tranquille. Dans ces endroits, c'est pire que dehors. Je sais, je connais une personne qui y est. En plus, on est plusieurs en chambre*". Russel, d'origine anglaise, en France depuis 20 ans, explique qu'il était en foyer quelques jours à Berlin et que le problème est qu'il y a toujours quelqu'un qui toque à la porte. « *Tu as des feuilles à rouler, tu as du tabac, tu peux me dépanner un peu d'argent...* » Il dit que c'est horrible, parce qu'on ne peut même pas sortir. « *Nous avons peur, c'est pour cela que je ne préfère pas aller en foyer. Je préfère avoir ma liberté, mon squat. C'est pour ça que je ne veux pas rentrer dans un foyer. Je préfère être libre dehors* ». Jean-Michel, lui, appelle les lieux d'hébergement d'urgence des « *lieux de perte* ».

20 ans en arrière, au début de la zone, certains ont expérimenté l'aide sociale, mais très, très peu, et ils ont tout de suite compris que ce n'était pas eux. Ça étouffait leur sentiment de liberté, d'autonomie, et d'autre part

ils se sentent plus en sécurité à l'extérieur, dans la rue, que dans un foyer. Qui a travaillé dans ces lieux comme je l'ai fait peut comprendre ce point de vue.

La deuxième caractéristique au début de la zone, c'est que malgré des trajectoires communes et des histoires singulières qui le sont moins, on a des manières d'expliquer leur venue dans la rue qui se rapportent toutes à une histoire de famille.

Je pense à Claude qui est dans la rue depuis 15 ans et qui, au départ, avant de s'y sédentariser et d'entrer dans une carrière de SENIOR de la rue, était constamment, depuis l'âge de 15 ans jusqu'à ses 35 ans, dans une instabilité résidentielle et professionnelle. Quand on fouille dans son histoire, il explique qu'à 2 ans et demi il a été adopté et placé dans une famille d'accueil, donc il n'a pas connu ses vrais parents. Il a connu sa mère plus tard, après, quand il était dans la rue. La rue a donc été pour lui un moyen de reconstituer le puzzle familial au bout de 15 ans, comme il dit « *j'ai enfin connu ma mère* ». Il explique que très vite, il n'a pas eu sa place dans sa famille d'accueil et que, en conflit avec le chef de famille, celui-ci lui disait « *si tu continues comme ça, tu termineras clochard* ». Claude revenait souvent sur cette phrase. Il y avait une autre phrase répétée qui était « *il faut être concluant dans la vie* ». C'est une personne qui, à partir de l'âge de 15 ans, était dans une instabilité professionnelle après un apprentissage dans la restauration puis en enchaînant les missions en intérim. Et surtout qui avait une instabilité résidentielle, il squattait des fois chez ses demi-sœurs, des fois chez ses parents adoptifs, des fois chez des copains. Il n'avait jamais réussi à se stabiliser à la fois dans un logement et dans une proposition professionnelle.

Je fais le lien entre son histoire et la question de la place. Comme il n'a jamais eu sa place dans sa famille, cette place, il l'a constamment cherchée jusqu'à jour où il s'est sédentarisé de manière durable dans la rue. Dans son récit de vie à la rue il explique que pour lui, le fait d'y rester de manière durable n'est pas une catastrophe, une déchéance. Il dit que c'est un moyen parce que sa famille d'accueil savait qu'il s'était sédentarisé dans la rue, et que son projet c'est peut-être d'en sortir, mais en tout cas de lui montrer qu'il vaut quelque chose pour peut-être avoir une place. C'était comme si la rue était pour lui une mise à l'épreuve pour se prouver et prouver à cette famille adoptive qu'il vaut le coup et qu'il mérite d'avoir une place.

Voici aussi Jean Luc. Il a connu la rue à peu près 22 ans suite à la faillite de son patron boulanger chez qui il habitait en étant commis, et s'est alors retrouvé sans emploi et dehors. Il est retourné chez sa mère, celle-ci s'est plus tard suicidée, et il s'est retrouvé seul. Il explique son arrivée dans la rue dans son récit du malheur en disant « *un jour, j'en ai eu assez. J'ai décidé de prendre un bus, je ne savais pas où j'allais. J'ai demandé au chauffeur « vous allez où ? »* ». Il dit « *j'avais vraiment envie de tout quitter, de me refaire ailleurs* ».

C'est assez en concordance avec les propos de Russel, la personne d'origine anglaise arrivée dans la rue à 32 ans et qui au préalable, avait une vie comme il disait, « *assez bourgeoise* ». Il était artiste-peintre à Berlin, dans une ville dont on connaît l'effervescence culturelle, il travaillait avec des jeunes de la rue en errance et tentait, à travers des actions éducatives, de les initier au graphisme. Puis le décès de sa femme l'a amené du jour au lendemain à tout quitter. « *Du jour au lendemain, j'ai tout lâché. J'ai refusé de payer les factures, j'ai refusé cette vie conformiste de bourgeois et j'ai voulu tout quitter et partir* ». Il ne savait pas vers où il allait. Au départ, il a sillonné l'Europe pour, se sédentariser depuis 7 ans dans la ville où je l'ai rencontré.

il y a encore une autre personne dont le récit d'entrée dans la zone concorde avec Jean Luc et Russel, c'est Didier qui, du jour au lendemain a tout quitté. Il a un profil qui se rapproche du vagabond du Moyen-Age, une personne qui va sur la route et qui s'arrête à un moment pour offrir sa force de travail pour de petits boulots saisonniers, puis qui continue à faire son chemin. Didier, c'est un peu le vagabond des temps modernes. C'est une personne d'origine allemande qui a connu la rue à 25 ans. Au début il était prof, pédagogue en Allemagne, et du jour au lendemain, après une introspection sur sa situation, prof, une vie un peu rangée, il a

souhaité, à 25 ans, « *tracer la route* ». Il avait des passions, le rock and roll, la littérature et l'écriture. A 25 ans, il a donc commencé à tracer la route dans toute l'Europe, à prendre des trains. Il a séjourné 10 ans en Italie où un curé l'a pris sous son aile en jouant un peu le rôle de mécène pour l'aider à diffuser ses poèmes. Puis ce Monsieur alors malade est mort, et juste avant que cela ne se passe Didier a décidé de partir pour revenir à pied, en bus, en train, dans le sud de la France avant de monter en Alsace où je l'ai rencontré. Ce monsieur a un squat particulier dans une cabane dans la forêt autour de Mulhouse avec l'autorisation des gardes forestiers. Aujourd'hui, quand on fait la bascule avec son passé, on constate que quand il travaille lors de la manche, il ne fait pas comme Jo, il ne rend pas des services. Il ne fait pas comme Jean Luc, il n'aide pas la boulangère. C'est assez atypique. Quand il dit « *je travaille* ». Il se poste devant une parfumerie, pour le coup avec une forte affluence, avec à ses pieds un écriteau « *condition négation* ». On a beaucoup échangé sur cet écriteau et il m'expliquait, de manière assez simple, qu'en fait cet écriteau est là pour interpeller les passants et que son seul objectif lors de la manche, quand il travaille, est d'échanger avec des personnes, notamment les jeunes et de leur expliquer qu'au final, la vie dans la rue n'est pas si bien que ça ; et de parler un peu de son histoire en disant « *je pensais que la rue était synonyme de liberté, de rencontres, de créativité artistique* ». À 55 ans, il s'est rendu compte, après 25 ans de rue que ce n'était pas toujours ça et le corps est aussi déjà mal en point pour lui rappeler cette terrible réalité. En bref, son travail est un travail de conscientisation surtout auprès des jeunes pour leur expliquer « *il faut que tu restes chez tes parents. La vie dans la rue, ce n'est pas le top* ».

Il y a donc des similitudes entre les ficelles de la survie que ces personnes expriment dans leurs récits d'après malheur et leurs histoires d'avant, entre la période où elles étaient intégrées au système et le début de la zone. J'ai tout de suite articulé ce que disaient ces personnes, Russel, Jean Luc, Claude, à ce que dit David le Breton, qu'à un moment donné il faut poser la question du choix. Certes on peut dire que ces personnes n'ont pas subi la rue, qu'elles l'ont choisie puisqu'à un moment donné quand elles étaient jeunes elles ont dit « j'ai décidé un jour de partir » par esprit de liberté. Mais comme l'a montré Le Breton dans son ouvrage qui questionne la souffrance des jeunes adolescents<sup>1</sup>, si les jeunes décident d'errer dans la rue, de partir, c'est un choix contraint car c'est surtout pour fuir une souffrance familiale. J'ai compris ce choix contraint notamment à travers la biographie de Didier. Ce n'est pas cette envie de liberté, d'autonomie, de rencontres, et comme le disait Nels Anderson dans son livre « *Le hobo*<sup>2</sup> », le fait d'éprouver le sentiment d'être un étranger ailleurs, ce qu'il appelle *Wanderlust*. Il explique, dans le chapitre « Qu'est-ce qui pousse les hommes à partir de chez eux », que c'est un pourcentage de la population, de manière très simple, qui est épris de liberté, de voyages, de rencontres, qui se met à tracer la route plutôt que de rester dans une société avec des normes trop étouffantes.

J'ai rencontré cette constante que présentent certains jeunes qui, du jour au lendemain choisissent de tracer la route et donc de quitter un univers familial qui crée certes de la souffrance, mais qui peut apporter, en contrepartie une forme d'insécurité matérielle il y a 2 ans, en faisant un diagnostic du programme TAPAJ<sup>3</sup> mis en place à Mulhouse. Rapidement, mon ancienne expérience d'éducateur spécialisé m'a permis de comprendre qu'il y avait deux profils de jeunes en errance. Il y a ceux que l'on appelle les punks à chiens, les zonards, des jeunes qui évoluent en clan, en bande, qui ont fait le choix de s'extirper de notre société trop normative pour vivre de voyages et de découvertes. Ils pourraient s'apparenter, 30 ans en arrière, à Didier ou à Russel. Et il y a d'autres jeunes issus de l'exclusion, des jeunes issus des quartiers qui étaient en rupture

---

<sup>1</sup> David Le Breton. *En souffrance*. Ed Métailié,

<sup>2</sup> Nels Anderson. *Le hobo*. Nathan, Paris, 1993.

<sup>3</sup> Travail Alternatif Payé à la Journée. Voir le site [tapaj.org](http://tapaj.org)

familiale, en rupture de bande, et qui sont dans la rue puisque, comme les zonards, ils ne veulent pas s'adresser à l'aide sociale pour être des assistés et être alors assimilés à la population des aidés.

Cette décision du jour au lendemain de tracer la route se fait de manière contrainte, sous le poids de la souffrance, et comme dit le Breton « *pour eux, la rue, c'est une manière de renaître, de se remettre au monde* ». Certes dans leur souffrance, certes dans un rapport difficile à la société, mais en tout cas, c'est cette motivation que j'ai réussi à percevoir dans les récits de ces seniors, mais aussi de manière plus proche de nous, en échangeant avec des zonards et les jeunes locaux sans domicile.

Une autre dimension qui m'a aussi questionné par rapport aux seniors de la rue, c'est qu'ils faisaient la manche. Ils ont souvent appris à faire la manche auprès de plus anciens qu'eux. Donc, au fur à mesure du temps passé dans la rue, ils ont souhaité rapidement se départir de cet aspect négatif des mancheurs pour rationaliser tout cela en travail. C'est l'absurdité de la rue : on y arrive, on fait la manche, et au fur et à mesure du temps, l'âge se faisant, on essaye de se départir de cette image négative pour pouvoir être accepté dans la société et notamment dans l'environnement restreint autour des lieux de *travail*, comme ils les appellent afin de pouvoir être perçu autrement, c'est-à-dire comme des travailleurs.

Il y a de la manche qui évolue un peu avec l'âge, et il y a aussi le groupe puisqu'au départ ces personnes expliquaient qu'en arrivant dans la rue, elles étaient en groupe de jeunes ou de moins jeunes qu'eux. Au départ, ces seniors ont été un peu comme les zonards d'aujourd'hui, évoluant en groupe, suivant le groupe, étant dans une forme d'itinérance et pratiquant la manche. Et peu à peu cette carrière de zonard se transforme petit à petit avec le temps en carrière de seniors de la rue par les trois invariants qui se modifient totalement. La manche n'est plus la manche, c'est du travail. Les squats en groupe ne le sont plus, mais ce sont des squats individuels pour cultiver « son intimité », sa proximité à soi qu'on a perdus. Et enfin les liens socio-affectifs très souvent rompus ou inexistants au départ sont retissés avec des éléments de la famille ou reconstruits symboliquement.

En conclusion et synthèse : les biographies des seniors de la rue montrent leurs démarches d'appropriation de la rue et d'appropriation de leur environnement. Et cette forme d'appropriation, aussi surprenante qu'elle soit, concerne les trois invariants de la survie que sont la survie économique (la manche), la survie du corps et de l'esprit à travers quatre murs qui font un « habiter », et une sorte de survie affective en maintenant des liens avec la famille, si tant est qu'elle soit perdue, ou en tout cas, en recréant ce que j'appelle une famille symbolique.

## **ATELIERS CONDUITS PAR DES EQUIPES DU RESEAU**

---

### **Adolescents en MECS : essayer d'être des points d'ancrage. Comment construire pour préparer les sorties ?**

Toulouse. Equipes intervenant en protection de l'enfance :

CDEF [arnaudlecuiller@gmail.com](mailto:arnaudlecuiller@gmail.com)

MECS San Francisco [f.sindin@ucrm.fr](mailto:f.sindin@ucrm.fr)

Foyer Gaillardie [v.gaddoni@essor.asso.fr](mailto:v.gaddoni@essor.asso.fr)

MECS Transitions [caleman@erasme.fr](mailto:caleman@erasme.fr)

### **Un diagnostic territorial dans une gare**

Le Mans. Equipe de prévention spécialisée.

[prevention72.centre-ville@sms.asso.fr](mailto:prevention72.centre-ville@sms.asso.fr), [prevention72@sms.asso.fr](mailto:prevention72@sms.asso.fr)

### **Santé et soins dans la rue**

Saint Brieuc. ADALEA – accueil soins-santé et équipe mobile

[v.bocqueho@adalea.fr](mailto:v.bocqueho@adalea.fr), [p.jego@adalea.fr](mailto:p.jego@adalea.fr), [n.lambert@adalea.fr](mailto:n.lambert@adalea.fr), [pointsante-stbc@adalea.fr](mailto:pointsante-stbc@adalea.fr), [p.levoguer@adalea.fr](mailto:p.levoguer@adalea.fr)

Toulouse. Equipe mobile sociale et santé

[magali.clarion@free.fr](mailto:magali.clarion@free.fr), [francoiseizaac24@gmail.com](mailto:francoiseizaac24@gmail.com)

### **Le travail psy de rue, les produits, le chemin vers le soin**

Vichy. Equipe de prévention spécialisée

[clo.czr@gmail.com](mailto:clo.czr@gmail.com), [preventionspecialiseevichy@adsea03.fr](mailto:preventionspecialiseevichy@adsea03.fr)

Limoges. Equipe Mobile Psychiatrie-Précarité

[bruno.aucomte@ch-esquirol-limoges.fr](mailto:bruno.aucomte@ch-esquirol-limoges.fr), [sabine.besse@ch-esquirol-limoges.fr](mailto:sabine.besse@ch-esquirol-limoges.fr)

### **Le travail de l'errance dans les formations du point de vue des formateurs, des étudiants, et de la recherche**

Toulouse. Centre de formation Erasme

Nadine Heraut. [nheraut@erasme.fr](mailto:nheraut@erasme.fr)

### **Le lien avec les Consultations Jeunes Consommateurs et les Maisons des Adolescents**

Strasbourg. Equipe de prévention spécialisée [prevention@entraide-relais.fr](mailto:prevention@entraide-relais.fr)

Bourg en Bresse. Equipe de prévention spécialisée et Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes

[regis.mellet@sauvegarde01.fr](mailto:regis.mellet@sauvegarde01.fr)

### **J'y vais ou j'y vais pas ? Alternatives et liens avec les institutions. Du point de vue des jeunes usagers et des porteurs de projets**

Lannion. La tribu de Tachenn et CCAS. Ateliers forestiers

[caroline.petit@ville-lannion.fr](mailto:caroline.petit@ville-lannion.fr), [latribudetachenn@gmail.com](mailto:latribudetachenn@gmail.com)

Saint Nazaire. CIRC. Terrain et espace d'accueil alternatif

[circ44600@gmail.com](mailto:circ44600@gmail.com), [carolinefauvergue2017@gmail.com](mailto:carolinefauvergue2017@gmail.com)

### **Maraude interpartenariale, maraude professionnels-bénévoles**

Clermont Ferrand. Collectif Pauvreté-Précarité

[stabcollectif@pauvreteprecarite.fr](mailto:stabcollectif@pauvreteprecarite.fr), [socialcollectif@pauvreteprecarite.fr](mailto:socialcollectif@pauvreteprecarite.fr)

Saint Nazaire. ANEF-FERRER

[d.poyet@anef-ferrer.fr](mailto:d.poyet@anef-ferrer.fr), [s.lemeur@anef-ferrer.fr](mailto:s.lemeur@anef-ferrer.fr)

### **Ados : aller vers ceux qui échappent ; accueil inconditionnel**

Bruxelles. Abaka. Accueil inconditionnel de mineurs 24/24 [eric.fairier@abaka.be](mailto:eric.fairier@abaka.be), [educateurs@abaka.be](mailto:educateurs@abaka.be)

Toulouse. Dispositif EMAC 31. Interface entre ASE, médicosocial et pédopsychiatrie [a.snieg@arseaa.org](mailto:a.snieg@arseaa.org)

### **Envie de rien- besoin de lien. La force des liens partenariaux face aux problématiques de ruptures**

Rennes. Centre de formation Prisme, Mission Locale et équipe de prévention spécialisée

Prisme : [parcoursplus@prismerennes.fr](mailto:parcoursplus@prismerennes.fr)

Mission Locale : [alouzier@we-ker.org](mailto:alouzier@we-ker.org), [hmotscha@we-ker.org](mailto:hmotscha@we-ker.org)

Prévention spécialisée : [lerelais@sea35.org](mailto:lerelais@sea35.org), [lerelais.equipeappui@sea35.org](mailto:lerelais.equipeappui@sea35.org), [lerelais-centreville@sea35.org](mailto:lerelais-centreville@sea35.org)

### **Accès au logement et à l'emploi. Vers le logement inconditionnel**

Challans. APSH. Espace d'accueil et d'accompagnement [association@apsh.fr](mailto:association@apsh.fr)

Tarbes. SIAO et Comité Régional des Personnes Accompagnées [antenne.crpa65@outlook.fr](mailto:antenne.crpa65@outlook.fr)

**Les produits : TAPAJ. Leur prise en compte dans une plate-forme insertion**

Toulouse. Caarud Intermèdes [intermede@clemence-isaure.org](mailto:intermede@clemence-isaure.org)

Brive. Equipe d'accueil santé-précarité [sante-precarite@brive.fr](mailto:sante-precarite@brive.fr)

### **François Chobeaux**

Que retirer de ces trois jours d'échanges et de travail, qui fasse guide pour l'année à venir ? Trois grands points.

#### ***Accès à l'hébergement : le besoin de capitaliser et de transférer***

Nous n'en sommes plus à la période des « expérimentations ». Elles ont eu lieu, les équipes en ont fait les bilans. Aujourd'hui il est nécessaire de mettre côte à côte toutes les expérimentations, quelle que soit leurs origines et leurs financeurs : « Un chez soi d'abord » pour le volet psychiatrie, les actions portées par les crédits interministériels d'expérimentation Jeunesse, les actions construites en lien avec la DIHAL, et celles, parfois plus discrètes, montées avec l'aide de DDCS dynamiques. Il faut les mettre côte à côte pour que leurs porteurs identifient ensemble ce qui est transférable, pointent les difficultés auxquelles s'attendre, fassent profiter toutes les équipes de leurs expériences.

Ceci est déjà en discussion avec la DGCS et la DIHAL.

#### ***Travailler à la place active des usagers et des bénévoles***

Comment faire vraiment vivre les Conseil de la Vie Sociale dans les CHRS, pour qu'ils soient autre chose que des lieux d'ennui, artificiels et sans pouvoirs ? Quels fonctionnements collectifs dans les accueils de jour ? Quelle place pour des citoyens volontaires, non rémunérés pour cela ? Nous avons à y travailler, vite, pour deux raisons. La première est fondamentale : la nécessité de sortir d'une action sociale assistancielle mise en œuvre exclusivement par des salariés. Les destinataires, les usagers doivent être le plus possible actifs dans cette affaire, qui doit également associer des citoyens aux spécialistes payés pour cela. D'autre part, donner une base sociale ouverte aux actions du social est un des moyens de les défendre, de les soutenir et de les préserver en faisant qu'elles ne soient pas que la question de destinataires muets ou de professionnels inaudibles.

#### ***Réfléchir à la place faite aux femmes dans les actions d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement***

Ne pas y réfléchir conduit soit à ignorer ce qu'elles peuvent avoir de spécifique en ne se posant pas la question, soit à les enfermer dans une spécificité traditionnelle d'assistées et de victimes à surprotéger. Comment travailler avec elles sur leur statut de femmes à la rue, en errance, avec tous les rapports de domination qui y sont liés ? Faut-il penser à des propositions, des moments, des espaces, qui leurs soient particuliers ?



## LES PARTICIPANT-ES AUX RENCONTRES

Civilité	NOM	Prénom	Adresse électronique personnelle	Nom de l'organisme
Madame	ALEMAN	Cécile	cecile_aleman@hotmail.fr	MECS Trabsition
Madame	AMER	Typhaine	typhaine.amer@arpade.org	Boutique Solidarité - Arpade
Madame	ANGIOI	Laurence	ecoutille@wanadoo.fr	parq adsea 63
Madame	ARNAUD	Alice	a.arnaud@apsh.fr	APSH
Monsieur	AUCOMTE	Bruno	bruno.aucomte@ch-esquirol-limoges.fr	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL
Madame	AUVINET	Marie	auvinet.marie@gmail.com	marie auvinet
Madame	BAKAS	Esma	ITEF.Uajm@lessor.asso.fr	Mecs Gaillardie
Madame	BALLET	Isabelle	isabelle.ballet-martinez@cd31.fr	CD31
Madame	BESSE	Sabine	sabine.besse@ch-esquirol-limoges.fr	CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL
Monsieur	BIDALLED	Nicolas	nicolasbidalled@hotmail.com	C.R.F.M.S E.R.A.S.M.E
Monsieur	BLAL	Driss	driss.blal@sfr.fr	CRFMS ERASME
Madame	BLIN	Maryline	maryline@blin@gmail.com	Sauvegarde Mayenne Sarthe , service de prévention spécialisée 72
Madame	BLONDIN	Cécile	cblondin@erasme.fr	MECS Transition
Madame	BOFILL	Marie	bofill.marie@live.fr	CHSM
Madame	BOURSIER	Corinne	mecs.plh@ucrm.fr	MECS San Francisco - UCRM
Madame	BOVO	Stéphanie	stephanie.bovo@mltoulouse.org	CCAS
Madame	BRAGANCA	Elodie	braganca@entraide-relais.fr	Association Entraide le relais
Madame	BRICARD	Laurine	laurine.bricard@social.gouv.fr	DGCS
Monsieur	CADIO	Nicolas	nicolas.cadio@ccas-toulouse.fr	CCAS
Monsieur	CARATORI	Bruno	b.caratori@cdef31.org	CDEF-Dispositif HAVRE
Monsieur	CHOBEAUX	François	francois.chobeaux@cemea.asso.fr	CEMEA
Monsieur	CHOROWICZ	Patrick	patrick.chorowicz@orange.fr	STEI
Madame	CIZERON	Claudine	clo.czr@gmail.com	ADSEA 03
Monsieur	DANIAU	Hugo	hugodaniau@yahoo.fr	CRFMS Erasme
Monsieur	DE LASA	Anthony	anthopro@outlook.fr	MECS L'ESSOR La Grande Allée
Madame	DEON	Cécile	ecoutille@wanadoo.fr	parq adsea
Madame	DOMBIER	Catherine	<a href="mailto:Catherine.dombier@abaka.be">Catherine.dombier@abaka.be</a>	Abaka, Bruxelles
Madame	DONADIEU	Lise	lise_donadieu@hotmail.fr	Stagiaire à la communauté Emmaüs 82
Madame	DRUON	Alice	alice.druon@laposte.net	la tribu de tachenn
Madame	DUPUY	Nafi	pointsante-stbc@adalea.fr	ADALEA
Madame	EDOJA	Sana	sana.edoja@arpade.org	Boutique Solidarité - Arpade
Madame	ESCAMILLA	Laura	laura.escamilla@hotmail.com	MECS L'ESSOR La Grande Allée
Madame	FARGE	Pauline	pafarge7@gmail.com	ITSRA

Madame	FAUVERGUE	Caroline		
Madame	FERNANDES	France	francefernandes14@gmail.com	Itsra
Madame	FONTAN	Barbara	bfontan@erasme.fr	MECS Transition
Madame	FONTERGNE	Emilie	fontergneemilie@gmail.com	IUT DE FIGEAC
Monsieur	FOURCADE	Nicolas		COL 31
Madame	GADDONI	Valérie	v.gaddoni@lessor.asso.fr	MECS GAILLARDIE
Madame	GALICHET	Marie-Laure	marga32@hotmail.fr	CDEF31, dispositif havre
Madame	GODARD	Marlène	ITEF.Uajm@lessor.asso.fr	MECS GAILLARDIE
Madame	GRANDJEAN	Séverine	severine.grandjean@arpade.org	L'Essor Toulouse
Monsieur	GUERIN	Philippe	philippe.guerin@mltoulouse.org	Boutique Solidarité
				mission locale de
				Toulouse - service RAJ
Madame	GUERTIN	Gabrielle	gabrielle.guertin49@gmail.com	Itsra
Monsieur	GUIGNARD	Kévin	oakayvin@gmail.com	la tribu de tachenn
Madame	HERAUT	Nadine	nadine.heraut@outlook.fr	CRFMS ERASME
	PEMARQUE			
Madame	IZAAC	Françoise	francoiseizaac24@gmail.com	CHU Toulouse
Monsieur	JOSEPH	Julien	julien.joseph80@gmail.com	association le Mail
Madame	JOUANNEAU	Tizia	t.jouanneau@apsh.fr	APSH
Monsieur	JOUD	Laurent	laurent.joud@hotmail.fr	CDEF dispositif HAVRE
Monsieur	KONDE	Siriki	siriki.konde@arpade.org	Boutique Solidarité
Monsieur	KRIEG	Emmanuel	krieg@entraide-relais.fr	Association Entraide le
				relais
Monsieur	LADADE	Vincent	vincent.ladade@gmail.com	Foyer Transition
Monsieur	LADREYT	Baptiste	b.ladreyt@relaisozanam.org	Totem - de la rue au
				logement
Monsieur	LANES	Olivier	siao.hautes-pyrenees@croix-rouge.fr	Conseil représentatif des
				personnes accueillies et
				accompagnées des
				Hautes Pyrénées
Madame	LASCROUX	Luana	luana.lascroux@laposte.net	IUT de Figeac
Monsieur	LATRASSE	Yann	yann.latrasse@cd31.fr	CLUB DE PREVENTION
Madame	LE MEUR	Sophie	fanch.lemeur@wanadoo.fr	ANEF FERRER
Madame	LE SCOEZEC	Elisa	lescoezec.e@gmail.com	Elisa Le Scoezec
Monsieur	LE VOGUER	Philippe	p.lévoguer@adalea.fr	ADALEA
Monsieur	LECUILLER	Arnaud	arnaudlecuiller@gmail.com	CDEF
Monsieur	LEPELTIER	Antoine	antoine.lepeltier@sea35.org	SEA 35 Le Relais
Madame	LESAGE	Sylvie	sylvie.lesage@free.fr	CD 31
Madame	LEVACHER	Caroline	caroline.levacher@gmail.com	CCAS
Madame	LIDOUREN-BARON	Perrine	perrine.lb@hotmail.fr	MECS L'ESSOR La
				Grande Allée
Madame	LINSOLAS	Mélanie	melanie.linsolas@hotmail.fr	Pôle de veille sociale -
				SIAO 65
Madame	LOUZIER	Angeline	alouzier@we-ker.org	We-Ker /mission locale de
				rennes
Madame	MARCOS	Brigitte	melanie.chauvac@ch-brive.fr	CH de Brive
Madame	MARTINEZ	Rachida	rachida.martinez@cd31.fr	CONSEIL
				DEPARTMENTAL 31
Monsieur	MELLET	Régis	regis.mellet@sauvegarde01.fr	ADSEA01 service
				prévention spécialisée
Monsieur	MOTSCHA	Hugo	alouzier@we-ker.org	we-ker/ Mission locale de
				rennes
Monsieur	MPOYI	Oscar	oscarmpoyi@hotmail.com	Abaka PPP
Monsieur	NATU	Eric		CIRC
Monsieur	NORMAND	Etienne		Association Clémence
				Isaure
Madame	NURY	Zoé	z.nury@relaisozanam.org	Totem - de la rue au
				logement

Monsieur	PERRIN	Claire	claire.perrin@arpade.org	Boutique solidarité
Madame	PETIT	Caroline	caroline.petit@ville-lannion.fr	la tribu de tachenn
Monsieur	PEZZINO	Joffrey	joffrey.pezzino@arpade.org	Boutique solidarité
Monsieur	PIERRET	Régis	regis.pierret@itsra.net	ITSRA
Madame	PIVANT	Laurence	laurence.pivant@arpade.org	Boutique Solidarité
Monsieur	POPERDU	Dorian	d.poperdu@live.fr	association le Mail
Madame	POUCH	Florence	melanie.chauvac@ch-brive.fr	CH de Brive
Monsieur	POYET	Damien	damien.poyet@orange.fr	anef-ferrer
Madame	QUESNEL	Manon	quesnelmanonn@gmail.com	L'Avitarelle
Madame	RANNOU	Muriel	muriel.rannou@gmail.com	PRISME
Monsieur	RAPATEL	Loïc	emss@ccas-toulouse.fr	IFRASS
Madame	REGIS	Christine	christine.regis@arpade.org	Boutique Solidarité - Arpade
Monsieur	RENIA	Jean	jean.renia@arpade.org	Boutique Solidarité - Arpade
Madame	RICHARD	Fany	intermede@clemence-isaure.org	CAARUD Intermède de l'association Clémence Isaure
Monsieur	RODRIGUES	Mickaël	rodrigues07@gmail.fr	MECS L'ESSOR La Grande Allée
Madame	ROUANET	Sandrine		RAJ
Madame	ROUMIER	Clémence	clemenceroumiercpp63@gmail.com	Collectif Pauvreté Précarité
Monsieur	ROUQUIER	Tristan		Boutique Solidarité - Arpade
Monsieur	ROUSSEL	Olivier	olivier.rousseau32@wanadoo.fr	MECS L'ESSOR La Grande Allée
Madame	SAINT MARTIN	Carine		CRFMS - Erasme
Monsieur	SAN JOSE	Patrick	patrick.sanjose@free.fr	ARPADE
Monsieur	SANTIAGO SANZ	Henri	santiagosanz.henri@neuf.fr	ERASME
Madame	SANTONI	Marie-Eve	santoni.marieeve@gmail.com	SIAO
Monsieur	SEGARRA	Benjamin	maraudecpp@gmail.com	Collectif Pauvreté Précarité
Monsieur	SENDRIER	Judicaël		CIRC Saint Nazaire
Madame	SEURONT	Delphine	madelis@live.fr	Conseil départemental 31
Madame	SISSOKO	Rokiatou	Rokia0707@gmail.com	ROKIATOU SISSOKO
Monsieur	SOLANA	Marc	solana.marc@gmail.com	CAARUD Intermède de l'association Clémence Isaure
Madame	SORIN	Jeanne	lerelais.centreville@sea35.org	Le Relais (SEA35)
Madame	SOULIE	Gaëlle	soulie_gaëlle@yahoo.fr	Conseil Départemental Haute-Garonne
Madame	STEVENIN	Frédérique	f.stevenin@aurore.asso.fr	Le Lieu-dit
Madame	TISON	Anaïs	prevention72.atison@sms.asso.fr	Sauvegarde Mayenne Sarthe, service de prévention spécialisée 72
Madame	TITOUS	Ferroudja	siao.hautes-pyrenees@croix- rouge.fr	Délégation territoriale des Hautes Pyrénées, croix rouge française.
Madame	TORRES	Isabelle	i.torres@laposte.net	CDEF
Monsieur	TROYANO	Dorian	dorian.troyano@hotmail.fr	MECS L'ESSOR La Grande Allée
Madame	VERDEZ	Adeline	adeline.verdez@gmail.com	IUT de FIGEAC
Madame	VERMERSCH	Laurie	laurie.vermersch@laposte.net	ADSEA 03

Madame	VEZOLLE	Solène	solene.vezolle@orange.fr	MECS Transition
Madame	WATREMEZ	Marie- Pierre	maripjer@yahoo.fr	-
Monsieur	ZARZYCKI	Robert	robert.zarzycki@arpade.org	Boutique Solidarité - Arpade